

**LE MAGAZINE
DU MEDEF
DE LA RÉGION
CAPITALE**

**NUMÉRO #80
JANVIER 2024**

CAP' IDF

DOSSIER. P.26
VERDIR L'INDUSTRIE
OUI, MAIS À QUEL PRIX ?

DÉCRYPTAGE. P.44
L'EUROPE PRÉTEND SIMPLIFIER
LA VIE DES PME

FOCUS. P.60
LE MENTORAT AU
SERVICE DE L'ÉMANCIPATION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES

L'INVITÉ. PAGE 40

**ROLAND
LESCURE**

MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

« NOUS VIVONS UNE VÉRITABLE
RÉVOLUTION INDUSTRIELLE :
CELLE DE L'INDUSTRIE VERTE. »

SERVIR
NOTRE RÉGION,
APPUYER
VOS AMBITIONS.

**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Vous être utile.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social : 2 375 000 000 euros - Siège social : 19, rue du Louvre, 75001 Paris - 382 600 942 RCS PARIS - ORIAS N° 07 005 200



SOMMAIRE.

→ N°80
JANVIER 2024

P5 ÉDITO.

P7 ACTUS.

P8 • En Bref

P10 • Entretien avec Philippe Bossard, président de l'Union Nationale de l'Enseignement Privé (UNETP)

P14 • Entretien avec Franco Manfré, président de France Chimie Île-de-France

P18 • En cas de difficultés : comment refinancer son entreprise ?

P21 • Augmentation du versement mobilité : l'Île-de-France médaille d'or de la fiscalité !

P23 • En route vers la Worldskills Competition Lyon 2024

P24 • Les mandataires du MEDEF : la vigie d'une gestion saine

P26 DOSSIER.

VERDIR L'INDUSTRIE OUI, MAIS À QUEL PRIX ?

P30 • Des industriels attentifs à l'application de la loi Industrie verte

P32 • Un tableau de bord écologique

P33 • Entretien avec Benoît Leguet, directeur général de l'Institut de l'Économie pour le Climat

P36 • Décarbonation : à quels financements faire appel ?

P39 • Les opportunités des métiers de l'industrie verte. Entretien avec Moussa Camara, président-fondateur de l'association Les Déterminés



P40 L'INVITÉ.

P40 • Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie

P44 DÉCRYPTAGE.

P44 • Plan européen pour simplifier la vie des PME : il était temps !

P46 • Entretien avec Fabrice Le Saché, vice-président du MEDEF en charge de l'Europe

P50 • Osez l'export : une invitation à se « risquer » à l'international

P52 • La transition numérique, un accélérateur pour l'emploi des personnes handicapées ?

P55 • Entretien avec Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises

P58 REPÈRES.

P58 • Les entreprises face au défi des transitions professionnelles

P60 • Le mentorat, un levier essentiel pour faire société par l'accompagnement de l'insertion des jeunes et une mobilisation des collaborateurs

P63 • Entretien avec Ericka Cogne, directrice générale de Télémaque

P65 • Directive européenne CSRD : un défi de taille pour notre tissu industriel !

P67 • Le CRA accompagne votre transmission d'entreprise

P68 PORTRAIT D'ENTREPRISE.

P68 • SIP19 : les goodies impression « made in France »

P72 REGARD SUR.

P72 • La Bretagne surfe sur l'énergie bleue

P74 • Rencontre avec Hervé Kermarrec, président du MEDEF Bretagne

P78 INTERNATIONAL.

P78 • Bénin : une économie en attente de diversification

P80 • Sénégal : des perspectives de croissance intéressantes

P82 DROIT.

P82 • Arrêts sur les arrêts maladies et congés payés : impact, enjeux et attentes

P84 LIVRES.

P86 À DÉCOUVRIR.



DIRECTEUR DE PUBLICATION : Virginie Rhéa, Délégué Général / **RÉDACTRICE EN CHEF** : Elena Natalitch, Responsable Presse et Communication / **RÉDACTION ET COORDINATION** : Philippe Sclavon, Jules Petras (pages 24 et 25) / **COUVERTURE** : © Romuald Meigneux / **MAQUETTE ORIGINALE** Cithéa. / **CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION, MISE EN PAGE ET RÉGIE PUBLICITAIRE** : Cithéa. 178, quai Louis Blériot. 75016 Paris - 01 53 92 09 00 - contact@cithea.com - www.cithea.com - recrutement@cithea.com / **PUBLICITÉ** : Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Cithéa. 01 53 92 09 00 / **IMPRESSION** : JFP CONSEIL / **DÉPÔT LÉGAL** : 1^{er} trimestre 2024

Le journal n'est en aucun cas responsable des photos, des textes et illustrations qui lui sont adressés. La société Cithéa ne saurait être tenue responsable pour toute erreur ou omission dans les textes et illustrations du journal. Les informations contenues dans cet ouvrage sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Cithéa. Cithéa remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage, sans qui il n'aurait pu voir le jour.

uniprévoyance 

Santé et Prévoyance,
Action sociale et Services,
nous avons tant à partager



SANTÉ • PRÉVOYANCE

Votre protection sociale,
c'est notre métier !

Pour toute information : contact@uniprevoyance.fr

www.uniprevoyance.fr



© Philippe Stasi

DANIEL WEIZMANN
PRÉSIDENT DU MEDEF
ÎLE-DE-FRANCE

5 | CAP'IDF

ÉDITO.

LIBÉRONNS NOS ENTREPRISES !

La perspective d'une année olympique riche de promesses et de belles retombées estimées à 5,3 Mds €, incite à l'optimisme pour l'économie régionale. Les chefs d'entreprise espèrent, en moyenne, pouvoir bénéficier d'une augmentation de 10 % de leur chiffre d'affaires durant les Jeux. On parle de 2,9 Mds € pour les dépenses liées à l'organisation, le tourisme devrait bénéficier d'un impact positif d'1,4 Md € et le secteur de la construction d'1 Md €. Mais si nous voulons que l'Île-de-France décroche en 2024 la médaille d'or de la croissance, il faut dans le même temps, libérer les entreprises du carcan administratif et réglementaire et diminuer significativement les impôts de production, afin de réduire le différentiel sur nos principaux partenaires européens, à commencer par l'Allemagne.

Les chiffres sont édifiants !

Entre 2002 et 2023, notamment sous l'effet des nécessaires transitions écologique et numérique, le droit français a doublé de volume.

850 nouvelles obligations légales, issues des textes européens, ont vu le jour depuis 2017, sur un rythme de 12 par mois en moyenne, selon le cabinet Confrontations Europe.

Une complexité administrative qui absorbe jusqu'à un tiers du temps des dirigeants de TPE et PME, soit entre 3 % et 4 % de notre PIB chaque année, selon l'OCDE. Quand on sait qu'une réduction de 25 % de cette charge, permettrait aux entreprises des économies de l'ordre de 15 Mds €, autant s'attaquer sérieusement à la question. Du côté des mesures censées accompagner les entreprises, la grande

multiplicité des interlocuteurs, des dispositifs, des réglementations et autres normes, complexifient les procédures et freinent les initiatives. On recense ainsi, pas moins de 340 dispositifs d'aide à la transition écologique. Quant au guichet des aides à l'énergie, il est sous-utilisé en raison de son manque de lisibilité.

À cela s'ajoutent d'inquiétantes décisions ou réflexions qui vont à l'encontre de la compétitivité des entreprises, au moment même où la concurrence commerciale internationale s'intensifie. En Île-de-France, État et Région se sont entendus sur le dos des entreprises pour augmenter, une nouvelle fois, le versement mobilité. Sur le plan national, après le report d'un nouvel allègement des impôts de production, une remise en cause de certaines aides aux entreprises est évoquée pour réduire le déficit. Cette situation nous incite à être plus combatifs. Sur tous ces sujets qui impactent directement la vie des entreprises franciliennes : fiscalité, réglementations, formation, recrutement, réindustrialisation du territoire, transition écologique, transports, logements, le MEDEF Île-de-France se montrera particulièrement offensif et vigilant, pour que notre économie reste créatrice de valeurs et d'emplois.

Plus que jamais, nos entreprises ont besoin de retrouver de la liberté pour davantage de prospérité. Vous pouvez compter sur notre engagement pour y parvenir. Avec le MEDEF vous ne serez jamais seuls.

Bonne année 2024.

CLINIQUE INTERNATIONALE DU PARC MONCEAU

PRÉSENTATION CLINIQUE



Depuis 50 ans, la Clinique Internationale du Parc Monceau accueille et accompagne les patients dans leur prise en charge médicale et chirurgicale.

Au cœur du 17^e arrondissement, métro Couicelles, la Clinique composée de 140 lits et places à fait le choix de l'excellence : qualité, sécurité, modernité et accueil personnalisé sont les maîtres-mots de cette structure.



BILANS DE SANTÉ



- Réalisation de plusieurs examens sur une demi-journée
- Permet de réaliser une synthèse de votre état de santé
- Contacts :
+33 1 48 88 26 32
+33 6 19 14 09 19
hdj@clinique-monceau.com

PRISE EN CHARGE DES URGENCES DE LA MAIN



PRISE EN CHARGE DES URGENCES DE LA MAIN 7J/7

Avis chirurgical 7J/7 et 24h/24

Soins sans RDV de médecine et traumatologie

Accueil par des médecins urgentistes du Lundi au Samedi 9h-19h

+33 1 48 88 25 65

**AVEC
LE MEDEF,
VOUS N'ÊTES
JAMAIS
SEUL**

**LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE -
MEDEF ÎLE-DE-FRANCE À VOTRE SERVICE !**

Daniel Weizmann
président

Virginie Rhea
délégué général

Bénédicte Richard
*responsable des Affaires
administratives*
benedicte.richard@medef-idf.fr

Pauline Wathelet
*chargée des Relations
institutionnelles et Mandats*
pauline.wathelet@medef-idf.fr

Elena Natalitch
*responsable Presse et
Communication*
elena.natalitch@medef-idf.fr

David François
*responsable Communication,
Évènementiel et Mandats*
david.francois@medef-idf.fr

Laïla Moulin
responsable Emploi Formation
laïla.moulin@medef-idf.fr

Bernard Delannoy
*développeur de l'emploi détaché
MEDEF Yvelines et MEDEF Essonne*
bdelannoy@medef78.com
bdelannoy@medef-essonne.fr

Inna Bardet
*développeur de l'emploi détaché
MEDEF Paris et MEDEF
Hauts-de-Seine*
ibardet@medefparis.fr
i.bardet@medefhautsdeseine.org

Ouassini Bouzaki
*développeur de l'emploi détaché
MEDEF Val-d'Oise*
bouzaki@mevo95.fr

MEDEF.COM

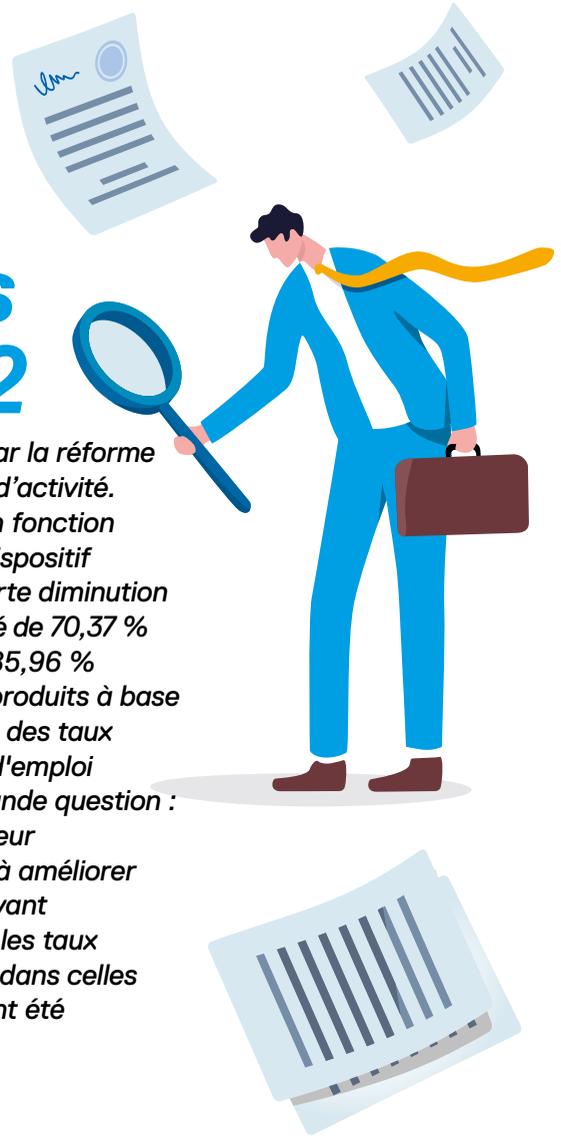
Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Île-de-France



Emploi :

les contrats courts à la baisse en 2022

C'est l'un des premiers effets du « bonus-malus » mis en place par la réforme de l'assurance-chômage de 2019, expérimenté dans six secteurs d'activité. Il entraîne une modulation des cotisations chômage employeur, en fonction de leur recours aux contrats courts. Si l'évaluation complète du dispositif est attendue en fin d'année, les premiers relevés indiquent une forte diminution des taux de séparation dans les secteurs concernés. Il est ainsi passé de 70,37 % à 44,33 % dans le « transport-entreposage » et de 215,07 % à 185,96 % dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ». Cette diminution des taux médians traduit une baisse des taux de séparation des entreprises, donc un rallongement des durées d'emploi et des passages moins fréquents chez Pôle emploi. Reste une grande question : cette amélioration, est-elle due à la carotte du bonus et/ou à la peur du malus, ou aux pénuries de bras qui ont poussé les employeurs à améliorer les conditions d'embauche ? Au ministère du Travail, on met en avant deux signes qui vont dans le sens d'un effet de la réforme. Primo, les taux de séparation ont plus diminué dans les entreprises en malus que dans celles qui étaient en bonus. Secundo, les durées de missions d'intérim ont été fortement rallongées, particulièrement dans l'industrie.



L'emploi des seniors au plus haut depuis 1975

Du mieux sur le front de l'emploi des seniors (55-64 ans). Le taux atteint 56,9 % en 2022 et, en tenant compte des personnes au chômage, ce sont 60,3 % des seniors qui sont actifs. Les taux d'emploi et taux d'activité des seniors « sont ainsi au plus haut depuis 1975, comme ceux de l'ensemble des 15-64 ans », indique la Dares.

Ils augmentent depuis 2000, en lien notamment avec les réformes des retraites allongeant les durées de cotisation et reculant l'âge d'ouverture des droits. Entre 2000 et 2022, le taux d'emploi et le taux d'activité des seniors progressent respectivement de 25,9 et 27,4 points. Il reste cependant des marges de progression : le taux d'emploi des 60-64 ans est nettement en deçà de la moyenne européenne (-12,3 points), alors que celui des 55-59 ans y est supérieur (+1,4 points). En ce domaine, les femmes font mieux que les hommes. Leur taux d'emploi en France est proche de la moyenne européenne (respectivement 55,5 % et 56,2 %) alors qu'il est inférieur de près de 10 points pour les hommes (58,3 % contre 68,7 %).





Les entrepreneurs franciliens de l'année

Organisé par EY, en partenariat avec Samsic, leader des services intégrés aux entreprises, Steelcase, leader mondial de l'aménagement tertiaire, et Verlingue, courtier en assurances, avec le soutien de Bpifrance, ces prix mettent en lumière des entrepreneurs qui permettent le développement de leurs écosystèmes locaux, avec un engagement particulier.

Au palmarès de cette 31^e édition figurent :

- Philippe Lécuyer, Réseau DEF : Prix de l'Entrepreneur de l'Année ;
- Alexandre Lemoine, Groupe Lemoine : Prix de l'Entreprise Familiale ;
- Thomas Clozel, Owkin : Prix de la Scale-Up ;
- Christophe de Becdelievre : LeHibou, Prix de la Start-Up ;
- Jean Guo, Konexio : Prix de l'Engagement sociétal ;
- Jérôme Giacomoni et Matthieu Gobbi, Aéroophile : Prix Spécial du Jury.

2,5 % de notre empreinte carbone est numérique

La révolution numérique n'est pas sans conséquence environnementale. L'ADEME a mené une étude qui nous révèle que les usages numériques représentaient 2,5 % de l'empreinte carbone des Français en 2020. Un taux qui devrait augmenter de 45 % d'ici 2030 et tripler à l'horizon 2050, si l'on poursuit sur la tendance actuelle. Sur l'ensemble des phases du cycle de vie du numérique, la fabrication des équipements tels que les terminaux, les centres de données ou les infrastructures réseaux, concentre 78 % de cette empreinte carbone. La phase d'utilisation de ces équipements représente de son côté 21 % des émissions de carbone et tendrait à s'accroître en raison du développement des usages. C'est pourquoi l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) appelle à une meilleure information des utilisateurs sur l'impact de leur consommation.



Les embauches en phase d'atterrissage

Le boom des recrutements semble s'essouffler. Au deuxième trimestre, les déclarations d'embauche (hors intérim) ont à peine augmenté par rapport au début d'année (+0,2 %), selon l'Urssaf. L'organisme social en a comptabilisé 6,96 millions au total. Une croissance surtout portée par les CDD de plus d'un mois (+1 %), les autres types de contrat évoluant très peu. La comparaison avec un printemps 2022 exceptionnel affiche la même stabilité, mais pas la même dynamique. Cette fois, ce sont les contrats courts qui progressent (+1 % sur un an), tandis que les CDD longs plongent (-2,4 %) et les CDI décrochent (-1,4 %). Ce recul des embauches de plus d'un mois n'épargne quasiment personne. Au niveau sectoriel, il touche aussi bien les services (-2,2 %) que la construction (-1,3 %) et, dans une moindre mesure, l'industrie (-0,3 %). Au niveau régional, l'Occitanie en souffre le plus (-4 %). Seule la Bretagne parvient à faire mieux qu'il y a un an (+1,8 %). La hausse du chômage de 0,7 % au troisième trimestre vient conforter cette tendance.



ENTRETIEN AVEC

PHILIPPE BOSSARD

PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (UNETP)

Que représente l'enseignement privé en France et en Île-de-France et comment fait-il entendre sa différence ?

L'UNETP, l'Union Nationale de l'Enseignement Privé, créée en 1934, est une organisation professionnelle de chefs d'établissement reconnue par le statut de l'Enseignement Catholique en France, bien que pour y adhérer aucun critère de confessionnalité ne soit nécessaire. L'Enseignement Catholique associé à l'État par contrat, scolarise un élève sur cinq sur l'ensemble du territoire et un apprenant sur 10 en Île-de-France. Il est à noter que l'implantation des établissements scolaires est très inégale selon les régions.

L'UNETP regroupe plus de 1 000 structures représentées par près de 700 chefs d'établissement de l'enseignement secondaire (collèges, lycées généraux, professionnels et/ou technologiques) et supérieur, mais aussi d'écoles de production et de centres de formation. Les formations se déroulent principalement sous statut scolaire. L'apprentissage ainsi que la formation continue tendent à se développer de plus en plus ces dernières années. La mixité des publics au sein d'une même classe avec des apprenants scolaires et quelques apprentis est aussi une organisation parfois mise en place.

Les établissements membres de l'UNETP font entendre leur différence en conservant leur caractère propre, dont l'un des textes fondateurs est la loi Debré du 31 décembre 1959. Cette spécificité permet aux établissements scolaires d'avoir une certaine liberté pédagogique ainsi qu'un projet éducatif particulier, tout en participant pleinement au service public d'éducation et de formation.

Quelle est la philosophie d'action de votre organisation ?

La philosophie d'action de l'UNETP est principalement de deux ordres :

- L'étude et la défense des intérêts d'ordre professionnel, économique, technique et moral, tant collectifs qu'individuels des établissements scolaires et de formation ;
- La mise en œuvre d'actions pour accompagner tout public dans sa recherche d'une orientation professionnelle et de leur mise en place.

Concrètement, l'UNETP est au service de ses adhérents notamment par la diffusion d'informations, la réalisation de journées thématiques, l'organisation de rencontres en présentiel ou en visioconférence, permettant des temps d'échanges nécessaires à la mission du chef d'établissement et la mise en place de formations.

L'UNETP est également présente dans différentes instances au ministère de l'Éducation nationale, au niveau de la branche de l'enseignement privé non-lucratif (EPNL), ainsi que dans son secteur d'activité.

« LA BAISSÉ DES NIVEAUX
DE PRISE EN CHARGE DES
CONTRATS D'APPRENTISSAGE
INQUIÈTE FORTEMENT
L'ENSEMBLE DES
RESPONSABLES DE L'UNETP. »

ACTUS.

→ PAROLES
D'ADHÉRENTS



LE V.I.E IRRIGUE LA CROISSANCE AFRICAINE DE JOGOO AGRICULTURE

Le V.I.E ou Volontariat International en Entreprise est un dispositif sécurisé par l'État français qui permet à une entreprise de confier une mission professionnelle à l'étranger de 6 à 24 mois à un jeune talent français ou ressortissant européen, âgé de 18 à 28 ans en début de mission. Retour d'expérience de l'entreprise Jogoo Agriculture.



Tuna Bas, directeur général de Jogoo Agriculture et responsable de la zone Afrique.

Le Volontariat International en Entreprise a contribué à accroître significativement le volume d'affaires de Jogoo Agriculture au Cameroun, jeune société parisienne spécialiste de l'irrigation. Forte de cette croissance, la PME envisage de conquérir l'Afrique subsaharienne...

Le V.I.E ? Tuna Bas en avait vaguement entendu parler lorsqu'il était étudiant à l'Edhec. Quelques années plus tard, le directeur général de Jogoo Agriculture et responsable de la zone Afrique, songe à activer ce dispositif dans le cadre de l'ouverture d'une filiale au Cameroun. « Le V.I.E, c'est fabuleux ! Je ne connais pas de dispositif similaire ailleurs dans le monde. Il confère aux entreprises françaises un réel avantage compétitif dans la mesure où nous faisons appel à des jeunes très bien formés et motivés pour tenter l'aventure de l'international en réglant une simple facture à Business France. C'est tellement pratique ! Ni charges sociales, ni déclaration Urssaf ! », s'enthousiasme Tuna Bas.

Depuis 2021, Baptiste et Cesar, deux jeunes V.I.E travaillent au développement commercial de Jogoo Agriculture à Yaoundé. « Diplômés d'écoles de commerce, nos V.I.E partent avec nos valeurs, insufflent une éthique



commerciale, transmettent leur savoir-faire, leur méthodologie aux équipes sur place, ils prospectent les agriculteurs pour commercialiser nos systèmes d'irrigation, du goutte à goutte jusqu'au système d'aspersion et les services associés », détaille Tuna Bas qui désormais s'appuie sur place sur une équipe de vingt collaborateurs (ingénieurs agronomes, installateurs et service marketing).

Aujourd'hui, la préservation de la ressource en eau étant devenue un véritable défi, Jogoo Agriculture entend se développer dans la plupart des

pays d'Afrique subsaharienne. « Nous envisageons de nous installer en Côte d'Ivoire, au Mali, au Burkina Faso et, à court terme, nous allons faire appel à un V.I.E pour le développement commercial du Sénégal », annonce Tuna Bas.

À l'aune de leur carrière professionnelle, cette expérience à l'international hors du commun portée par le V.I.E, offre un réel enrichissement à la jeunesse tout en gagnant en employabilité. Jogoo Agriculture emploie une trentaine de salariés et réalise 1 ME de chiffre d'affaires.

LES AIDES FINANCIÈRES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dispositif TPUP et PMUP : 50 % des indemnités versées au V.I.E, dans la limite du plafond défini.

D'autres dispositifs de soutien aux entreprises sont disponibles.
Pour en savoir plus : businessfrance.fr/vie

ACTUS.

→ PAROLES
D'ADHÉRENTS

« LA RÉFORME DES LYCÉES
PROFESSIONNELS,
APPLICABLE DEPUIS
LA RENTRÉE 2023, A FAVORISÉ
LA CRÉATION D'UN BUREAU
DES ENTREPRISES (BDE)
AU SEIN DE CHAQUE LYCÉE
PROFESSIONNEL. »

L'enseignement professionnel et technologique est en plein développement. Comment travaillez-vous avec les entreprises pour répondre à leurs attentes ?

De par leur ADN, les établissements membres de l'UNETP ont toujours été conscients de l'importance de travailler avec les entreprises, certains lycées ayant été créés par le monde industriel. Trois démarches ou obligations ont permis de tisser des liens forts entre les établissements de formation et les entreprises :

- Les périodes de formation en milieu professionnel pour les jeunes ;
- Le développement des centres de formations d'apprentis et des unités de formation par apprentissage ;
- La participation des entreprises au financement des formations technologiques et professionnelles par le biais de la taxe d'apprentissage.

La réforme des lycées professionnels, applicable depuis la rentrée 2023, a, en outre, favorisé la création d'un Bureau des Entreprises (BDE) au sein de chaque lycée professionnel. Ce dispositif permet d'avoir une personne dédiée pour développer des liens privilégiés avec le monde économique. Aujourd'hui, encore plus qu'avant, il est nécessaire d'accroître cette interaction. La mise en place de SOLTéA, la nouvelle plateforme de collecte du solde de la taxe d'apprentissage, a entraîné une difficulté de fléchage des fonds par les entreprises. Nous espérons que le BDE sera l'un des moyens pour renforcer les partenariats école-entreprise.



La baisse de 5 % des niveaux de prise en charge de l'apprentissage annoncée par France compétences vous inquiète-t-elle ?

Oui, la baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage inquiète fortement l'ensemble des responsables de l'UNETP ainsi que les chefs d'établissement de notre organisation. Avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, les coûts-contrats ont diminué et la question se pose d'une baisse continue dans le temps. Compte tenu du contexte actuel d'inflation (avec l'augmentation des tarifs des fluides, de la masse salariale, ...) et des politiques tendant à une diminution des dotations, ces problématiques sont des enjeux majeurs de l'avenir des établissements de formation.

L'enseignement privé oeuvre également dans le domaine de la formation continue. Que proposez-vous pour accompagner les transitions professionnelles ?

Liberté est donnée à chaque établissement d'œuvrer au plus près des besoins de son territoire et de mettre en place les formations les plus en adéquation avec les demandes des entreprises. Chefs d'établissement et professionnels doivent être soudés afin d'échanger et de repenser, ensemble, le modèle économique à venir. Par ailleurs, la transition écologique et ses conséquences sur les métiers du futur obligent les établissements scolaires à être réactifs et innovants pour répondre aux besoins des entreprises.

A portrait of Franco Manfré, a middle-aged man with curly grey hair, wearing glasses and a dark suit jacket over a light-colored shirt. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred office setting.

**UNE
INDUSTRIE
RESPONSABLE
ET DURABLE**

ENTRETIEN AVEC

**FRANCO
MANFRÉ**

président de France Chimie Île-de-France

ACTUS.

→ PAROLES D'ADHÉRENTS

« DE PLUS EN PLUS DE JEUNES TALENTS SONT ATTIRÉS PAR NOS ENTREPRISES LORSQU'ELLES METTENT EN AVANT LEURS INNOVATIONS CAPABLES D'APPORTER DES SOLUTIONS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX. »

Vous avez été élu en mai dernier.

Quels sont vos chantiers prioritaires ?

Nos chantiers prioritaires s'inscrivent dans notre mission première « *servir nos adhérents* » et dans une logique plus large de soutien de la chimie et des sciences, disciplines déterminantes pour contribuer à la réindustrialisation de nos territoires et apporter des réponses aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Nous déployons nos priorités sur 5 axes :

- promotion des métiers et de l'alternance,
- relations avec les autorités,
- valorisation des entreprises,
- accompagnement de proximité,
- relations Écoles/Entreprises.

Beaucoup de secteurs peinent à recruter, la chimie attire-t-elle les jeunes ?

Avec le maintien de la compétitivité et les incertitudes réglementaires, le recrutement reste en effet une des principales difficultés perçues par le secteur. D'une façon très macroscopique les sciences dites dures ont été peu valorisées au cours de ces dernières décennies et pour la chimie, il est essentiel de continuer à intensifier notre communication pour que l'ensemble des consommateurs et concitoyens perçoivent concrètement la performance et les progrès associés à cette science.

Les initiatives menées au niveau de France Chimie nationale notamment avec le prix Pierre Potier et au niveau des France Chimie

régionales avec les olympiades de la chimie, permettent de promouvoir le secteur auprès des jeunes. Une des priorités de France Chimie Île-de-France est le soutien de l'alternance. C'est un formidable levier pour les jeunes qui par cette immersion dans les entreprises, peuvent plus facilement se projeter et découvrir la diversité et la richesse des métiers associés à la chimie. Notre engagement est de faire progresser l'alternance dans notre branche de plus de 30 % à horizon 2025. Enfin avec le Village de la Chimie qui fêtera ses 20 ans en 2024, France Chimie Île-de-France avec ses adhérents exposants donnent une très belle visibilité. (voir encadré). Ainsi nous pouvons rester optimistes : de plus en plus de jeunes talents sont attirés par nos entreprises lorsqu'elles mettent en avant la chimie et leurs innovations capables d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux et sociétaux et qui font écho avec leurs aspirations.

La chimie peut aider notre économie à réussir sa transition écologique. Quelles sont les pistes les plus prometteuses ?

La première action initiée est la réduction de notre impact carbone sur l'ensemble de nos sites. Il passe notamment par une réduction des émissions des gaz à effet de serre, par substitution de l'énergie fossile par l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

L'autre voie à travailler en amont est de revisiter nos procédés de production et nos équipements pour être plus performants et efficaces au niveau énergétique. Parallèlement, l'écoconception dans les phases amont de développement de nouveaux produits et l'intensification des procédés sont aussi des pistes importantes de progrès.

Toutes ces actions pourront consolider la trajectoire ambitieuse de décarbonation dans notre industrie supérieure à 40 % d'ici 2030, par rapport à 2015. Dans le « *sourcing* » des matières premières de belles avancées ont été réalisées ces dernières années autour de la substitution de matières premières issues de la pétrochimie par des matières premières biosourcées. Bien évidemment ces sources d'approvisionnement issues de la valorisation de co-produits biosourcés ne doivent pas entrer en compétition avec l'alimentaire et d'autres voies d'exploration autour des biotechnologies sont également engagées avec déjà des réalités industrielles.

LA CHIMIE EN ÎLE-DE-FRANCE :

+ de 53 000
salariés

25 %
des effectifs de la branche

60 %
de femmes dont 58 % de cadres

MOBILITY BUSINESS DE TOTALENERGIES, PARTENAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS



AVEC LA MARQUE MOBILITY BUSINESS, TOTALENERGIES, OPÉRATEUR HISTORIQUE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE, DEVIENT UN ACTEUR MAJEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE. ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIENT DE SOLUTIONS MULTI-ÉNERGIES, MULTISERVICES, MULTIMODALES, POUR ACCÉLÉRER LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

RENCONTRE AVEC TARIK MOUFADDAL, DIRECTEUR SOLUTIONS DE MOBILITÉ FRANCE.



Tarik Moufaddal

LE RÔLE CENTRAL DU RÉSEAU DE STATIONS-SERVICES TOTALENERGIES

« On ne vient pas chez TotalEnergies par hasard. La qualité de service est un marqueur de ce que nous sommes. Nos stations sont bien plus que des stations ! »

Grâce à son maillage territorial, 90% des Français vivent à moins de 15 minutes d'une des 3 500 stations du réseau. 1 million de clients, professionnels et particuliers, y sont servis chaque jour et accèdent à toutes les énergies (dont l'électricité, le GNV, l'hydrogène, les biocarburants) ainsi qu'à de nombreux services (lavage, boutique) qui facilitent leur mobilité.

En complément des 18 000 points de recharge déjà opérés en France (dans les collectivités, en voirie, dans les parkings), 250 stations sont équipées en recharge Haute Puissance à fin 2023 et 500 le seront à horizon 2026 (dont un tiers d'entre elles seront des sites 100% électrique), soit une station HPC (High-Power-Charging) tous les 100 kilomètres.

MOBILITY BUSINESS, DE LA CARTE CARBURANT À LA GESTION DES MOBILITÉS VIA UNE OFFRE 360°

De l'héritage de sa carte carburant GR, l'offre Mobility Business propose désormais deux cartes. La carte Fleet (multi-énergies et multiservices) pour simplifier la gestion des dépenses liées aux véhicules d'entreprise et la carte Mobility Corporate (multi-énergies, multiservices et multimodale), support de

paiement unique pour tous les frais liés aux déplacements professionnels, avec ou sans véhicule d'entreprise.

Avec 60 ans d'expertise et 2,2 millions de porteurs de cartes en France, Mobility Business va au-delà de l'accès à l'énergie et accompagne ses clients professionnels dans la gestion et l'optimisation de leurs flottes, dans leur transition vers des énergies bas carbone ou dans l'usage de nouvelles mobilités dites douces ou partagées. L'entreprise s'intéresse également aux trajets domicile-travail.

« Nous souhaitons faire de TotalEnergies, à travers sa marque Mobility Business, un acteur majeur, fiable et reconnu de la mobilité durable en accompagnant, de façon pérenne, tous nos clients entreprises et collectivités dans leur transition énergétique avec des solutions multi-énergies, multiservices, multimodales, évolutives, complémentaires et adaptées à tous les usages : cartes, télébadges, services connectés, autopartage, bornes de recharge EV Home et EV Work. Quelle que soit la taille de la structure, le secteur d'activité, la présence ou non d'une flotte de véhicules, nous avons la solution ! »

TOTALENERGIES, AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies (pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité), TotalEnergies affirme son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

« Notre stratégie est clairement définie : fournir les énergies dont nos clients ont besoin et accélérer la transition vers une offre d'énergies bas carbone, de manière responsable et durable. Nous nous engageons pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre en maîtrisant toute la chaîne de valeur de l'énergie ».



Infos pratiques :
mobility.totalenergies.com

Votre secteur est l'un des plus réglementés. Est-ce un frein à l'innovation ?

Ces réglementations ont pour objectif de nous accompagner (et nous pousser) dans le développement d'une industrie performante, responsable, sûre et durable. Ainsi, la réglementation n'a pas pour mission de freiner la recherche & l'innovation, même si c'est très souvent ce qui est ressenti dans un premier temps. Elle peut être une réelle opportunité de mise en place de barrières technologiques et de progrès. À titre d'exemple, les avancées réalisées dans le domaine de la chimie verte depuis 10-15 ans sont notables. Cette accélération n'aurait pas eu le même élan sans cette volonté affichée de réduction ou d'élimination dans l'utilisation et la synthèse de substances dangereuses. Elle doit cependant pouvoir être appliquée de façon équitable dans toutes les zones géographiques du monde afin que l'engagement d'une réponse adaptée aux enjeux environnementaux soit globale et préserve la compétitivité de notre industrie.

ACTUS.

→ PAROLES D'ADHÉRENTS



Village de la Chimie
des sciences de la nature et de la vie *20 ans!*

LE VILLAGE DE LA CHIMIE FÊTE SES 20 ANS LES 1^{ER} ET 2 MARS 2024

LE VILLAGE ACCUEILLE LES FUTURS CHAMPIONS DE LA CHIMIE

60 ENTREPRISES | 40 ÉCOLES & PARTENAIRES

2 JOURS POUR TROUVER TA FORMATION ET TON FUTUR MÉTIER !

01+02 PARIS MONTREUIL EXPO BOULEVARD LAMARQUE

M² A⁰ R² S⁴ 128, RUE DE PARIS - 93100 MONTREUIL **ROBESPIERRE**

villagedelachimie.org ANIMATIONS + CONFÉRENCES + RÉALITÉ VIRTUELLE

FRANCE CHIMIE **vyv** FRANCE CHIMIE **APICIL** **E** **21** **OCIRP**

LE VILLAGE DE LA CHIMIE FÊTE SES 20 ANS LES 1^{ER} ET 2 MARS 2024

C'est à Paris Montreuil Expo que professionnels, étudiants, lycéens et collégiens célébreront l'événement autour de conférences, animations et découverte des métiers (chimie, biologie, biotechnologie, matériaux, etc.). Les filières de formation, du CAP au doctorat, seront aussi à l'honneur de cette vitrine du secteur dont le succès ne s'est jamais démenti.

En cas de difficultés :

COMMENT REFINANCER SON ENTREPRISE ?

Flambée des coûts de l'énergie, pression sur les salaires, remboursement des dettes et des PGE, augmentation du taux de factures impayées, ralentissement d'activité dans certains secteurs... ces derniers mois le climat financier des entreprises, s'est assombri. Des outils peuvent permettre de les refinancer, si elles rencontrent des difficultés, à condition de bien s'y préparer.

Face au coup dur, le refinancement peut-être l'une des voies à envisager. Diverses solutions peuvent être mises en œuvre, mais supposent toute une préparation soignée, au risque de les rendre inefficaces. Il est ainsi crucial que l'entreprise commence par dresser un état des lieux de sa situation, pour déterminer ses besoins. À partir des documents financiers, il convient de dresser un portrait clair et transparent de la situation de l'entreprise, en répondant aux questions suivantes : quelles sont les causes des problèmes ? Quelles solutions ont été mises en place pour les résoudre ? Que doit encore faire l'entreprise pour améliorer la situation ? Un bilan objectif pour trouver une solution durable.

Les solutions envisageables

Dans l'hypothèse d'un refinancement, plusieurs pistes peuvent être exploitées :

- La mobilisation du poste clients :

Il faut vérifier s'il est possible de mobiliser le poste clients via l'escompte, le factoring, Bpifrance. « À la Société Générale, - témoigne Karim Idrissi, président du Comité régional des Banques FBF Île-de-France, nous avons lancé « Expertise Trésorerie » qui offre une approche à 360° du bas de bilan avec l'appui des experts via 3 axes : cash management, factoring et expertise internationale.

Ces 3 leviers peuvent permettre d'optimiser le « bas de bilan » via par exemple des centralisations de trésorerie (cash management), la mobilisation du poste clients (factoring) ou les crédocs imports/ exports pour l'international. »

- Solliciter Bpifrance, est aussi souvent une bonne option, car elle a deux missions : le financement et la contre-garantie.

De plus, Bpifrance a dans son offre globale des produits qui peuvent répondre à des problématiques de tensions de trésorerie (des crédits moyen terme avec des profils de remboursements très « souples », des franchises notamment).

- Une modification des conditions de

prêts en cours peut être aussi demandée, en négociant auprès de sa banque ou de son établissement de crédit, un report de ses remboursements et/ou un allègement des mensualités pendant une certaine période, afin de réduire la pression exercée sur la trésorerie. Cette solution peut apporter un nouveau souffle à l'entreprise, mais souvent dans le cadre d'une procédure amiable ou collective. Cette solution semble être la plus pertinente, car elle permet « d'asseoir autour de la table tous les créanciers de la société » et pas



« DIVERSES SOLUTIONS
PEUVENT ÊTRE MISES
EN ŒUVRE, MAIS
SUPPOSENT TOUTE
UNE PRÉPARATION
SOIGNÉE, AU RISQUE
DE LES RENDRE
INEFFICACES. »

seulement les banques. La procédure amiable est « rassurante » pour les acteurs financiers, car elle permet d'avoir la globalité des intervenants (banques, État, obligataires le cas échéant, bailleurs, fournisseurs, etc.) avec un chef d'orchestre (mandataire judiciaire ou administrateur) pour coordonner les actions.

- **La cession d'actifs non-stratégiques** peut être envisagée, mais il importe d'être clair quant aux conditions de cession et d'éviter toute surhausse des coûts. Il y a la possibilité de faire un lease-back immobilier si la banque y consent.

- Même s'il est rarement accordé aux entreprises en difficulté, il est envisageable de demander un **nouveau prêt**. En cas de refus, face à une demande de financement dans le cadre d'une difficulté de trésorerie ou d'un manque de fonds propres, l'entreprise pourra faire appel à la Médiation du crédit de la Banque de France, pour appuyer sa demande.

Un des premiers conseils est de demander aux actionnaires historiques de prouver leur implication en apportant des garanties additionnelles et/ou en remettant au pot à titre privé. La levée de fonds dans un contexte économique dégradé est complexe... Le recours à la médiation peut servir à fluidifier les échanges et à structurer la demande de l'entreprise à la banque.

- L'entreprise peut également **rechercher de nouveaux investisseurs**, notamment pour permettre l'ouverture de son capital à des tiers investisseurs en retournement. Ils pourront aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan de retournement. En revanche, l'apport des investisseurs sera contraint et soumis à de très faibles bases de valorisation. Cela peut se faire via des actions et des obligations et montrer que le modèle économique de l'entreprise séduit.

- Les sociétés peuvent aussi se faire **accompagner par des « managers de transition »** qui sont spécialisés dans ce type de situation (gestion du cash notamment).

- **La procédure collective** est l'ultime « solution » des entreprises. Dans le cadre du redressement judiciaire, il y a effectivement possibilité d'étaler les remboursements sur 10 ans, en revanche, l'accès à de nouveaux financements pendant cette période sera compromis. L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire permet de geler et d'apurer son passif sur une période maximale de 10 années.

UN ACCÈS
AU CRÉDIT
PLUS DIFFICILE

On constate depuis cet été une baisse sensible de la demande de crédit liée à plusieurs paramètres :

- *la conjoncture économique qui se dégrade,*
- *l'inflation, notamment des prix des matières premières qui pèsent sur les marges,*
- *le coût du crédit qui a augmenté en raison de la forte progression des taux de la Banque centrale européenne (BCE).*

VOLVO

| ACTENA FLEET

PARTENAIRE DE VOTRE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



GAMME ÉLECTRIQUE
DIVERSIFIÉE



SOLUTIONS
DE RECHARGE



EXPERTS À
VOTRE ÉCOUTE



FINANCEMENTS
AVANTAGEUX

RCS PARIS B 3910 634 2 77

A 0g CO₂/km

B

C

D

E

F

G

Modèle présenté : Nouveau C40 Recharge Extended Range Ultimate 252 ch avec options.

Autonomie en cycle mixte WLTP de 524 km.

*Cycle mixte WLTP C40 Recharge 100% électrique : Consommation électrique (kWh/100 km) : 16.4 - 18.6. CO2 en phase de roulage (g/km) : 0.

Autonomie électrique (km) : 453 - 533.

Données en cours d'homologation.

WWW.ACTENA.FR

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIAL ENTREPRISES : CONTACTEZ LES ÉQUIPES VOLVO ACTENA POUR LES PROFESSIONNELS, ET PILOTEZ AINSI AU MIEUX VOTRE PARC AUTOMOBILE AVEC DES SOLUTIONS ADAPTÉES ET L'EXPERTISE DE NOS ÉQUIPES.

VOS CONTACTS : ERVIC CHAUVIN : 06 10 39 69 28 • DAVID SUMAH : 06 74 11 24 46 • YOHAN ZEMMOUR : 06 23 21 54 59

ACTENA
AUTOMOBILES

75 PARIS 16 01 44 30 82 30
92 NEUILLY 01 46 43 14 40
92 NANTERRE 01 47 21 10 07
92 LA GARENNE 01 56 47 06 60
78 PORT MARLY 01 39 17 12 00
78 MAUREPAS 01 30 50 67 00
78 BUCHELAY 01 34 79 92 92

56, AVENUE DE VERSAILLES
58, AVENUE CHARLES DE GAULLE
53 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE
86, AVENUE DE L'EUROPE
8, ROUTE DE ST GERMAIN
ZA PARIWEST - 8, RUE ALFRED KASTLER
ZI LES CLOSEAUX - 1, RUE DES GAMELINES

PRIOD

SERVICE VENTE AUX DIPLOMATES ET EXPAT : 01 44 30 82 21

AUGMENTATION DU VERSEMENT MOBILITÉ :

« UNE PONCTION
ADDITIONNELLE
DE 380 M € SUR
LE DOS DES
ENTREPRISES. »

L'ÎLE-DE-FRANCE MÉDAILLE D'OR DE LA FISCALITÉ !

Pour renflouer le déficit du réseau de transports francilien, l'État et la Région se sont mis d'accord, unilatéralement et sans concertation, pour puiser à nouveau dans les caisses des entreprises, qui assurent déjà à elles seules près de 60 % du financement (versement mobilité, remboursement du passe Navigo de leurs employés).

Alors que le Président de la République a récemment réaffirmé que les impôts des Français n'augmenteraient pas, cette hausse du versement mobilité impacte directement le coût du travail des entreprises franciliennes.

75 % de l'effort supplémentaire demandé aux entreprises

Une ponction additionnelle de 380 M€ qui s'ajoute aux 5,5 Mds € du versement mobilité en 2023, une situation unique en Europe. Imposé sur la masse salariale, le versement mobilité connaît déjà une dynamique inégalée chaque année. À horizon 2035, la part acquittée par les employeurs franciliens de 11 personnes et plus, s'élèverait à 7,9 Mds € et cela sans changer les taux, selon le rapport de la mission IGF/IGEDD*. C'est donc une double peine pour les entreprises d'Île-de-France qui remboursent également 50 % du passe Navigo de leurs salariés (1 Md € annuels). Rappelons que le rapport IGF/IGEDD établit le besoin de financement 2024 d'IDFM à 500 M € (contrairement aux 800 M € avancés par Valérie Pécresse), ce qui fait supporter 75 % de l'effort supplémentaire demandé aujourd'hui, aux seules entreprises. Pour Daniel Weizmann, président du MEDEF Île-de-France : « Cette décision d'augmenter le versement mobilité est profondément injuste et suscite la colère de toutes les entreprises franciliennes. »



Il est grand temps de mettre en œuvre un partage plus équitable entre les différentes parties prenantes. Le prix réel du passe Navigo est estimé à 240 €, selon la Région, alors que le prix du passe Navigo, le plus bas en Europe, est de 84 € (86 € en 2024).

POURSUITE DE LA HAUSSE DE LA TAXE SUR LES BUREAUX

La Taxe sur les Surfaces de Bureaux (TSB) et la taxe additionnelle sur les surfaces de stationnements, ont poursuivi leur trajectoire de hausse. En 2023, les tarifs ont augmenté de 4,3 %, après une hausse de 1,4 % l'an dernier. Particularité de cette taxe : elle est due même si les locaux sont inoccupés et elle s'applique pour une année entière, même en cas de cession ou de changement d'affectation au cours de l'année.

*Rapport IGF (Inspection Générale des Finances) / IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable) est disponible sur : www.igedd.developpement-durable.gouv.fr



UN DÉFI PLEIN D'AVENIR

Aider les communautés religieuses à préserver leur patrimoine avec la Fondation des Monastères



Des avantages fiscaux pour les entreprises et les particuliers

Les entreprises qui peuvent nous soutenir

Les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ou des bénéficiaires agricoles (BA). Elles doivent relever d'un régime réel d'imposition.

60% de votre don
déductibles dans la limite
de 5‰ de votre CA

Spécial TPE-PME

Afin d'encourager le mécénat des plus petites entreprises, celles-ci peuvent choisir entre la déduction de 5‰ de leur chiffre d'affaires ou, si cette limite est rapidement atteinte, le seuil de 20 000 euros de dons, au titre du mécénat.

Tout don ouvre droit à des réductions fiscales

dans le cadre de l'IR, de l'IS et de l'IFI. Legs et donations sont exonérés de droits de mutation.

01 45 31 02 02

fdm@fondationdesmonastères.org
14, rue Brunel 75017 Paris

Reconnue d'utilité publique par décret du 21 août 1974. Fondation exclusivement financée par la générosité de donateurs privés ou d'entreprises. Ses comptes sont certifiés par le cabinet Mazars.

www.fondationdesmonastères.org

EN ROUTE VERS LA WORLD SKILLS

COMPETITION LYON 2024



worldskills
France

Après s'être brillamment distingués lors des épreuves européennes, où la France s'est classée en deuxième position, près de 800 jeunes de moins de 23 ans ont démontré toute leur expertise dans 69 métiers, lors de la compétition nationale des métiers en septembre dernier. 15 Franciliens ont été médaillés et participeront aux sélections pour la compétition mondiale.

Dans 10 mois, Lyon sera la capitale mondiale des métiers. L'occasion de mettre en lumière l'excellence des savoir-faire d'une jeunesse amoureuse du travail bien fait. Une génération 2024 qui se prépare déjà activement pour les sélections qui désigneront les représentants de la France à ce grand rendez-vous. Deux compétitions ont permis de constater que ces jeunes ont bien l'intention de briller sur la scène mondiale.

La France, deuxième nation européenne

À EuroSkills Gdansk, le rendez-vous européen des métiers, qui s'est déroulé du 5 au 9 septembre dernier, l'équipe de France a décroché la deuxième place, avec 32 médailles. 42 jeunes compétiteurs engagés dans 38 métiers différents, ont démontré leur engagement durant les épreuves, pour se hisser à un niveau particulièrement élevé face à d'autres nations extrêmement bien préparées. Une réussite rendue possible par l'investissement intense et constant de 38 experts métiers qui, bénévolement, se sont engagés aux côtés de chacun des jeunes compétiteurs pour les conseiller et les entraîner durant cette longue aventure. Un travail collectif qui s'appuie également sur les centres de formation et les entreprises de ses compétiteurs. Au terme de trois jours de compétition, le palmarès est remarquable : 5 médailles d'or, 5 d'argent, 7 de bronze et 15 d'excellence.

15 médailles pour l'Île-de-France

Une semaine plus tard, c'était au tour de la France d'organiser sa compétition nationale, au cours de laquelle 800 jeunes, originaires de toutes les régions, se sont affrontés dans 69 métiers, de la construction à la maintenance aéronautique en passant par les soins à la personne, la maintenance des véhicules ou encore l'horticulture et la couverture métallique. « C'est une grande fierté de voir tous ces jeunes compétiteurs faire la

LES MÉDAILLÉS FRANCILIENS

ARTS :

Bijouterie-joaillerie
Guillaume GERMAIN
médaillon d'or

Maroquinerie
Tiphaine CHÉRON
médaillon d'or

COMMUNICATION & NUMÉRIQUE

Construction digitale
Ruben JOHAN
médaillon d'or

Cloud Computing
Pierre Ange LEUNDE MOUHA
médaillon d'or

CONSTRUCTION

Installation électrique
Lou-Ann PIERRE
médaillon de bronze

INDUSTRIE

Fabrication additive
David JULDO
médaillon de bronze

Maintenance industrielle
Salaheddine ZAHIDI
médaillon de bronze

MOBILITÉ

Cycle-motocycle
Adrien JACOB
médaillon d'or

Technologie des véhicules industriels
Alexis BARROUQUÈRE-THEIL
médaillon d'or

SERVICES & BIEN-ÊTRE

Soins esthétiques
Lola ROMPILLON
médaillon d'or

Soins infirmiers
Maxime GIRAULT
médaillon de bronze

SAVEURS

Boulangerie
Robin COUCHOUREL
médaillon d'or

Pâtisserie confiserie
Flavie PEZET
médaillon de bronze

HÔTELLERIE, RESTAURATION & PROPRIÉTÉ

Réceptionniste d'hôtellerie
Théo CHIQUET
médaillon d'or

VÉGÉTAL

Art floral
Valentin LE RUYET
médaillon d'or

démonstration du savoir-faire français.

Il est de notre responsabilité d'accentuer notre soutien à leurs côtés pour faire de la finale mondiale à Lyon une réussite. », a notamment déclaré Patrick Martin, président du MEDEF. Ces médaillés dont 15 Franciliens (voir encadré), préparent déjà activement les sélections pour intégrer l'équipe de France qui défendra nos couleurs à Lyon du 10 au 15 septembre 2024.

LES MANDATAIRES DU MEDEF : LA VIGIE D'UNE GESTION SAINNE

Le MEDEF se distingue par sa forte représentativité du monde de l'entreprise, ce qui lui confère une part majoritaire des mandats employeurs à pourvoir au sein des instances paritaires et des divers organismes de consultation du monde socio-économique. Ainsi, ce sont environ 15 000 sièges que le MEDEF doit honorer partout en France.

Comme l'explique Patrice Huiban, responsable de la cellule animation et conformité des mandats du MEDEF, ces mandats se répartissent dans 5 domaines principaux. Il s'agit des fonctions juridictionnelles comme les conseils des Prud'hommes, mais aussi d'organismes traitant des politiques de l'emploi (comme l'APEC et Pôle emploi), de la formation professionnelle, du logement, mais aussi de la protection sociale avec notamment les caisses de la sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires Agirc-Arrco du secteur privé.

Un engagement au service du collectif

Pour Patrice Huiban, les mandataires constituent une vigie de la bonne gestion des organismes financés par les entreprises. En effet, si le chef d'entreprise n'a pas la main sur les taux des prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales), il peut toutefois agir efficacement sur la bonne gestion des fonds en participant au dialogue social et à l'allocation efficiente des ressources au service des salariés et des entreprises. Ainsi, le régime de retraite Agirc-Arrco, encore piloté en toute autonomie par les partenaires sociaux,

parvient à trouver un équilibre financier là où certaines caisses gérées par les pouvoirs publics n'atteignent pas cette gestion saine. L'engagement des chefs d'entreprises au service du collectif est indispensable à ces résultats.

Une école pratique du droit social

Pour Franck Le Floch, responsable animation mandats, l'engagement d'un dirigeant au travers d'un mandat est également un atout pour le chef d'entreprise. En effet, être mandataire est, pour Patrice Huiban « une école pratique du droit social », « une formation continue » de l'employeur.

L'Île-de-France en chiffres

3 000
mandataires

42 familles de mandats régionaux et locaux

Les mandats patronaux sont la représentation des partenaires sociaux dans les organismes qui gèrent les cotisations patronales est salariales ainsi que les organismes de la vie économique

Art. 1984 du Code civil

« Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandat et en son nom »

LES FONCTIONS ÉLECTIVES

Chambres de Commerce et d'industrie

LES FONCTIONS PUBLIQUES

Conseil de prud'hommes, tribunal de commerce, pôle social du tribunal judiciaire

LES REPRÉSENTATIONS

Environnement, insertion, éducation (agence de l'eau, écoles, etc.)

LES MANDATS DU CHAMP PARITAIRE

Emploi, formation, logement, protection sociale

Typologie des mandats

LES MANDATS LIÉS AU DIALOGUE SOCIAL

Observatoire du dialogue social, CESER, etc.



VERDIR L'INDUSTRIE OUI, MAIS À QUEL PRIX ?

LA LOI INDUSTRIE VERTE, ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT, CONSTITUE UN TOURNANT POUR NOTRE ÉCONOMIE. ELLE FIXE DEUX OBJECTIFS : DÉCARBONER L'INDUSTRIE EXISTANTE (18 % DES ÉMISSIONS ACTUELLES DE CO₂ EN FRANCE) ET ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES VERTES QUI PERMETTRONT DE FAIRE DE LA FRANCE, LA PREMIÈRE NATION DÉCARBONÉE EN EUROPE. MAIS SUR LE TERRAIN, COMMENT LES ENTREPRISES VIVENT-ELLES LA TRANSITION ?



DOSSIER.



**« L'INSTITUT REXECODE
CHIFFRE ENTRE 58 ET
80 MDS € PAR AN LE COÛT
DE LA DÉCARBONATION
DE L'ÉCONOMIE. »**

Verdir une aciérie nécessite de remplacer les fours utilisant des énergies fossiles par des fours électriques, ce qui réduit les émissions de dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre (GES), puisqu'on ne brûle plus de charbon ou de gaz. La cimenterie, secteur qui émet plus de CO₂ que l'aviation, doit investir dans la valorisation énergétique de ses déchets afin de produire des ciments plus verts, dans un contexte d'inflation des coûts. Les factures d'électricité ont augmenté de 26 % à 30 % en deux ans, fait valoir le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC). Si les industries les plus consommatrices d'électricité ont bénéficié d'une compensation de 150 M € sur la taxe carbone pour pallier la hausse des prix, « ces « électro-intensifs » ont dû compléter une partie importante de leur approvisionnement sur le marché dans les pires conditions de prix qui soient », remarque Gildas Barreyre, président du comité Électricité au sein de l'Union des Industries Utilisatrices d'Électricité (UNIDEN).

L'ENVOLEE DU PRIX DE LA TONNE DE CARBONE

En 2005, l'Union européenne a instauré le premier système d'échange international de quotas d'émission, pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses industries écono-intensives et productrices d'électricité. Les résultats depuis la mise en place de ce dispositif sont éloquentes : les installations concernées ont réduit leurs émissions d'environ 35 % entre 2005 et 2019. Ces quotas sont échangés sur le marché carbone européen, qui voit depuis la fin de l'année 2020, le prix de la tonne de carbone s'envoler. Un pic historique a été atteint le 21 février 2023, avec un prix fixé à 100,34 €, contre un prix négocié à moins de 30 € la tonne, jusqu'en décembre 2020. Une augmentation qui pèse sur les industriels, d'autant que cette tendance haussière semble devoir perdurer dans le temps, pour répondre à l'objectif ambitieux de l'Union européenne : une réduction des GES de 55 % d'ici 2030.

LA QUESTION ESSENTIELLE DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION

Si le travail sur l'éco-conception concerne un nombre croissant d'entreprises, les ressources disponibles ne suivent pas la même trajectoire. « L'équation financière sera toujours déterminante pour ces entreprises, y compris pour des projets subventionnés. Certaines entreprises peuvent se saisir des enveloppes budgétaires disponibles, jusqu'à 8 000 € de subventions pour un audit, mais peuvent abandonner leur projet s'il leur faut remettre la main à la poche par la suite... », souligne Patricia Braun, présidente d'In Extenso Innovation Croissance, une entreprise de conseil en innovation durable. Dans ce contexte, les grosses PME et les ETI, capables à la fois d'intégrer de nouvelles compétences et d'investir grâce à leurs fonds propres, constituent à ses yeux des cibles prioritaires : « Les petites PME devront quant à elles s'adapter et accumuler les efforts petit à petit. Elles peuvent progresser sur la partie RSE, mais sans fonds propres, elles risquent de ne pas pouvoir investir dans des projets ambitieux ». En France, les investissements annuels qui contribuent à la stratégie bas carbone sont actuellement de l'ordre de 45 Mds €. Il manquerait 15 à 18 milliards d'argent public et privé chaque année, pour s'inscrire dans les objectifs fixés, selon l'Institut Paris Région. L'enjeu est donc de massifier ces aides, d'augmenter les financements pour l'accompagnement et le conseil à destination des entreprises, mais également pour l'innovation et la recherche (éco-conception, éco-mobilité, captation du carbone, process industriels...).



DOSSIER.

→VERDIR
L'INDUSTRIE

« LA LOI INDUSTRIE VERTE
PERMETTRAIT, SELON LES
CALCULS DE BERCY,
DE GÉNÉRER 23 MDS €
D'INVESTISSEMENT
ET 40 000 EMPLOIS DIRECTS
D'ICI 2030. »

LE LANCEMENT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

La loi industrie verte entend donc muscler le développement des technologies vertes par le biais d'un crédit d'impôt « investissements industrie verte », dont le coût est estimé à 500 M €. « C'est un chiffre significatif dans un contexte budgétaire contraint, mais limité par rapport aux enjeux », précise Olivier Redoulès, économiste à Rexecode. Ce crédit d'impôt concernera les investissements relatifs au terrain, aux bâtiments ou à l'achat de machines, mais aussi les droits de propriété intellectuelle, les brevets ou encore les licences. « L'assiette du crédit d'impôt sera égale au coût des investissements dans les secteurs stratégiques pour la réindustrialisation verte, et son taux pourra aller de 20 % à 45 % », expliquent les services de Bercy. Le gouvernement mise aussi sur l'épargne privée (épargne retraite, assurance-vie) et prévoit le lancement d'un nouveau produit destiné aux plus jeunes, le « plan épargne avenir climat », débloqué à la majorité de l'épargnant et après cinq ans d'épargne. Ce livret doit bénéficier d'une exonération fiscale et sociale et sera plafonné à 23 000 € comme le livret A. La collecte annuelle pourrait atteindre 1 Md €.

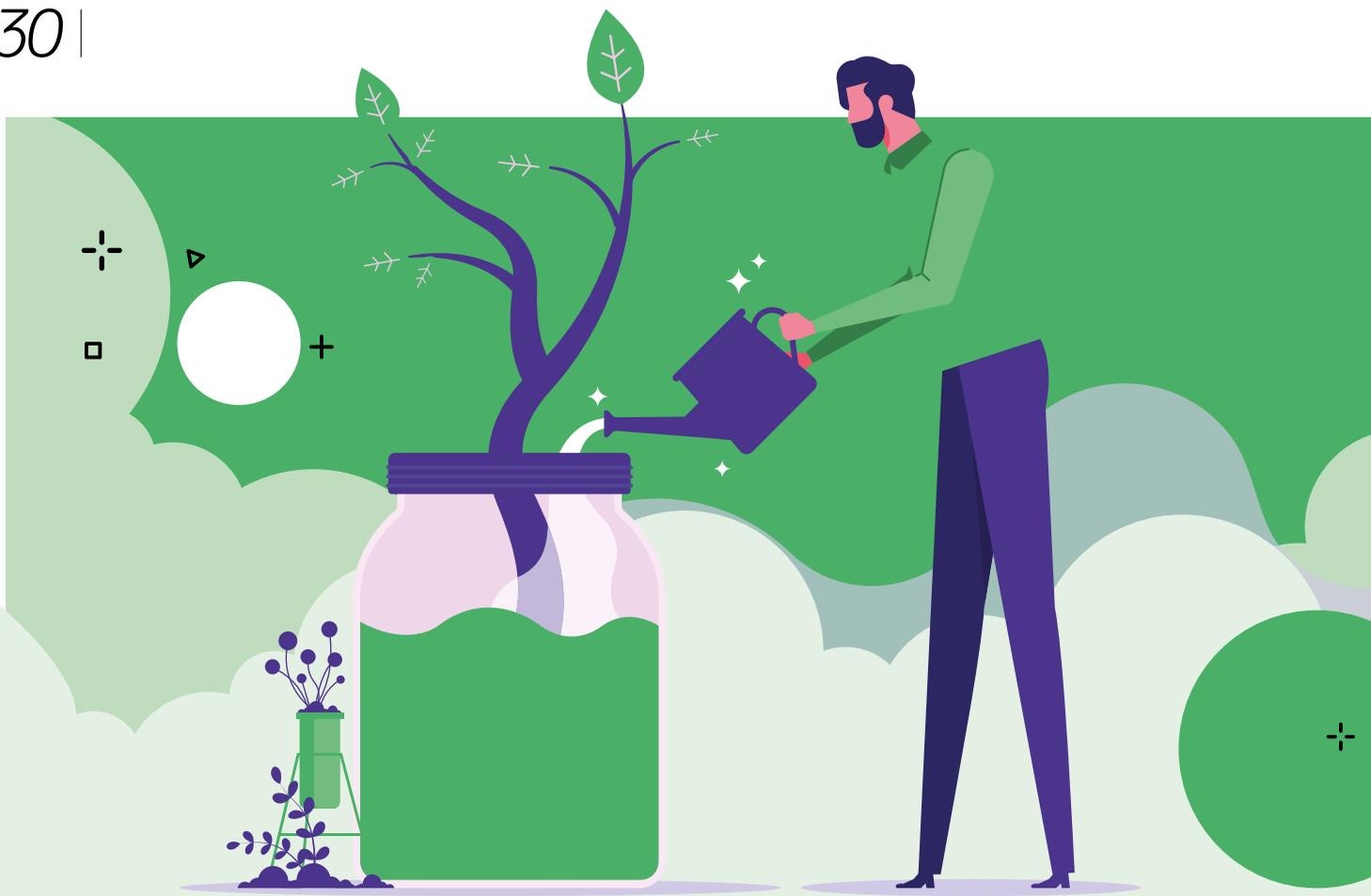
MAÎTRISER L'ACCÈS AU FONCIER

Autre question essentielle dans ce dossier, celle de l'accès au foncier, qui peut se heurter à l'objectif de « Zéro artificialisation nette des sols » de la loi Climat. L'un des objectifs de la loi, est de livrer des sites clés en main. L'État s'engage à pré-aménager et pré-équiper 50 sites « France 2030 », soit environ 2 000 ha pour de nouvelles usines. Le gouvernement s'est également engagé à diviser par deux les délais d'implantations pour les passer de 17 mois à 9 mois. Le but est d'engager plusieurs procédures en parallèle, afin d'accélérer les temps de traitement des dossiers.

De son côté, la Région Île-de-France a publié une liste exclusive de 80 sites industriels disponibles à court terme pour un total de 550 ha, commercialisables entre 2023 et 2025, avec des fonciers allant de 0,3 à 50 ha. La liste sera régulièrement mise à jour. Des sites stratégiques seront disponibles à moyen et long terme avec 65 fonciers identifiés, pour 950 ha disponibles au-delà de 2025.

Les secteurs ciblés sont nombreux : mobilités, aéronautique-spatial-défense, santé, écoconstruction, matériaux, économie circulaire et déchets, luxe et cosmétique, agroalimentaire, informatique quantique et intelligence artificielle. « Choose Paris Region et ses partenaires accompagnent en ce moment 152 projets actifs d'unités de production en Île-de-France, dont 54 projets de plus de 40 emplois (60 % de nouveaux projets détectés en 2023), pour un potentiel total de plus de 15 000 emplois à 3 ans », précise Lionel Grotto, directeur général de Choose Paris Region.

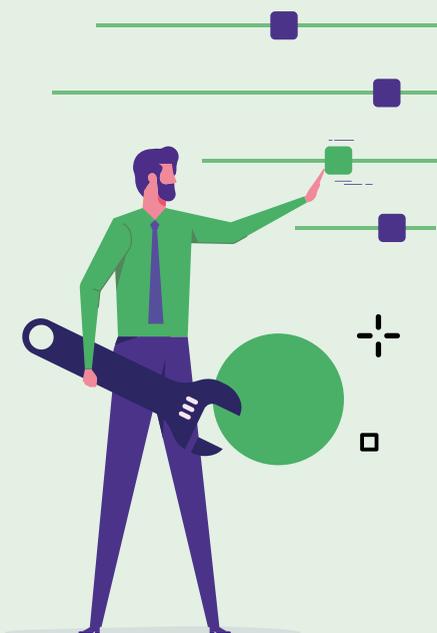




DES INDUSTRIELS ATTENTIFS À L'APPLICATION DE LA LOI INDUSTRIE VERTE

S'il salue la volonté de la loi de diviser par deux les délais de délivrance des autorisations, qui freinent les projets pour atteindre les objectifs nationaux de déploiement des installations éoliennes et photovoltaïques, Vincent Masureel, dirigeant d'Enertrag (Val-d'Oise), leader de la production d'électricité verte, n'en est pas moins critique sur certains dispositifs d'aide : « Le nouveau mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné du gouvernement, va à l'encontre de cette nouvelle loi en excluant d'office un tissu de PME, ETI et de jeunes entreprises, ainsi que les collectivités qui les accueillent.

En effet, les critères d'éligibilité tendraient à justifier d'un chiffre d'affaires minimum de 100 M €, avec 5 références de projets de plus de 30 M € ». Autre sujet d'inquiétude, l'approvisionnement en énergie : « J'attends du gouvernement et des services déconcentrés, des actions concrètes pour sécuriser notre approvisionnement en énergie propre, indépendante et compétitive, qui assurera la croissance de l'économie et de l'emploi ». Pour Laurent Roegel, PDG d'Airwell, producteur de pompes à chaleur basé à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), l'innovation est la clé pour assurer la compétitivité des entreprises. « Ne cherchons pas à copier ce que d'autres font en mieux ». Le groupe (56 M € de chiffre d'affaires, 75 salariés) table « sur des partenariats technologiques (Legrand, Schneider ou même le Commissariat



DOSSIER.

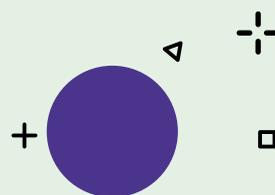
→ VERDIR L'INDUSTRIE



à l'énergie atomique) pour développer des appareils « premium » et ultra-connectés, afin de favoriser l'autoconsommation ». Mais attention à ne pas brider les projets des entreprises avec trop de contraintes. « Les entreprises françaises sont bien placées en matière d'actions RSE, il ne faudrait pas enrayer cette dynamique en devenant les champions des normes contraignantes », souligne Renaud Bardon, président de Millipore (Yvelines). Enfin, il faut investir davantage dans la digitalisation : « C'est un facteur clé de productivité et de compétitivité pour nos

entreprises. À cet égard, le plan « France 2030 » va dans le bon sens, en consacrant une part importante des 30 Mds € investis en faveur de cette transition », souligne Richard Lamure, président de Top Solid (Essonne), fournisseur de solutions CAO, FAO, PDM, ERP, Simulation et Gestion d'outils pour l'industrie. « Par la transition écologique, l'entreprise doit être amenée à repenser son environnement, son organisation, ses approvisionnements, ses modes de production, ses modalités de stockage, de commercialisation et de distribution », insiste Frédéric Galloo, Directeur du développement France chez Equans (Yvelines), une société du groupe Bouygues. « L'accompagnement des entreprises dans la connaissance et la mise en œuvre des solutions qui s'offrent à elles tant sur un plan technique que financier est essentielle, pour leur permettre de proposer et de mettre en œuvre des solutions de réduction des consommations énergétiques, de production et stockage d'énergie, d'autoconsommation énergétique, de management des énergies, de mobilités douce... ». Le moyen de faire de la transition écologique, un accélérateur de l'atteinte

de la performance des entreprises. Fidèle à sa vision pionnière du développement durable et des enjeux sociétaux, JCDecaux, a développé un calculateur RSE « Empreinte 360 », qui évalue l'impact carbone des campagnes publicitaires chez ses clients. « La communication extérieure est déjà selon KPMG en 2023, le média le plus sobre en énergie, pour un même public touché par les messages publicitaires, et dont l'empreinte carbone est la plus faible », précise Guillaume Bachelay, directeur des Relations institutionnelles du groupe. En 2022, 50 % de son chiffre d'affaires étaient éligibles à la Taxonomie européenne, et ses émissions de CO₂ en France avaient diminué de près de 31 % par rapport à 2019.



**« LES TRANSPORTS, L'INDUSTRIE
ET LE BÂTIMENT CONCENTRERONT
DEUX TIERS DE L'EFFORT
NÉCESSAIRE POUR RÉDUIRE
LES ÉMISSIONS DE 138 MT
ÉQUIVALENTS CO₂ À HORIZON 2030. »**

UN TABLEAU DE BORD ÉCOLOGIQUE

« Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas », avait lancé Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle. Avec un objectif ambitieux : réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Un pari qui suppose de faire plus en sept ans, ce que le pays a été capable de faire ces 30 dernières années.

Pour y arriver, le gouvernement compte notamment sur une forte progression du nombre de rénovations d'ampleur des logements, via MaPrimeRénov', qui passeraient de 55 000 en 2020 à 900 000 en 2030. Cette année-là, la part des voitures électriques arriverait à 66 %. 20 milliards de kilomètres-voyageurs de plus seraient parcourus en train. La production d'énergie à partir de biogaz, serait multipliée par plus de six, et l'incorporation des biocarburants aux carburants fossiles, augmenterait de 45 %. Les transports, l'industrie et le bâtiment concentreront deux tiers de l'effort nécessaire pour réduire les émissions de 138 mégatonnes équivalent CO₂ à horizon 2030. Ces évolutions sont indispensables pour respecter la trajectoire qui permettra à notre pays d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

INDUSTRIE : ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Le président Macron a promis en novembre dernier d'allouer 5 Mds € de plus que les 5 Mds déjà promis, pour aider les 50 sites industriels les plus émetteurs à engager leur transition. L'industrie représente 18 % des émissions en France en 2022. Selon Matignon, ces sites pourraient à eux seuls, supprimer 24 Mt d'ici à 2030, en investissant dans des technologies de rupture comme

l'utilisation d'hydrogène décarboné dans la sidérurgie, ou celle d'anodes inertes dans l'aluminium. La séquestration et le stockage du CO₂ pourraient aussi supprimer 5 Mt.

« Pour faciliter la sortie des énergies fossiles, nous devons massivement développer l'hydrogène », a insisté Emmanuel Macron. Une nouvelle étape a été franchie, avec la signature d'un décret pour le lancement d'un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène bas carbone, doté de 4 Mds €, pour des projets établis en France. Plusieurs tranches vont s'échelonner entre 2024, 2025 et 2026, de respectivement 150 mégawatts (MW), 250 MW et 600 MW, pour un total de 1 000 MW à échéance. Les contrats seront signés pour une durée de quinze ans. Il s'agit d'appuyer le développement d'usines de production d'hydrogène par électrolyse, alimentée par de l'électricité renouvelable ou bas carbone. Cette production nationale permettra de renforcer la compétitivité des industries locales. Les débouchés pour l'hydrogène ne manquent pas : les aciéristes, les cimentiers, les chimistes, les fabricants d'engrais (l'ammoniac est un dérivé azoté de l'hydrogène) en sont les premiers intéressés. De projets d'envergure ont déjà émergé, notamment chez ArcelorMittal à Dunkerque, où l'hydrogène viendra remplacer le gaz naturel dans la production de fer. La fin du charbon d'ici 2027 est également actée, avec notamment la conversion à la biomasse de la centrale de Cordemais, un projet que la hausse des coûts des énergies a rendu rentable.

RÉDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE THERMIQUE

Concentrant à lui seul 32 % des émissions de gaz à effet de serre domestiques, le secteur des transports sera l'un des premiers contributeurs. Il devra diminuer de 37 Mt équivalent CO₂ ses émissions en 2030. Le transfert vers la voiture électrique devrait l'y aider. La proportion de véhicules à batterie devra être portée à 15 % du parc en 2030, contre 1,2 % aujourd'hui. Il faudra pour cela avoir vendu 5,7 millions de véhicules électriques d'ici là, grâce aux incitations à la vente (bonus, primes à la conversion, leasing à 100 € par mois), ainsi qu'aux mesures favorisant le verdissement des flottes des entreprises, qui représentent la moitié des achats de véhicules neufs. Le gouvernement mise sur l'ouverture de quatre grandes usines de batteries électriques, permettant d'accroître l'investissement en ce domaine et surtout de réduire les dépendances aux pays exportateurs. D'autres leviers seront activés, comme le report modal vers le train ou le vélo (-5 Mt), le covoiturage (-3 Mt), mais aussi le recours au fret ferroviaire ou fluvial pour les marchandises (-4 Mt). 700 M€ ont déjà été investis pour bâtir 13 RER métropolitains. « Un chantier industriel qui représentera au total 10 Mds € », selon le chef de l'État.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

En isolant mieux les passoires thermiques, en bannissant les chaudières au fioul et en réduisant le chauffage au gaz, le gouvernement espère réduire de 34 Mt les émissions du bâtiment (résidentiel et tertiaire) qui ont représenté 64 Mt en 2022. Pour cela, l'enveloppe de MaPrimeRénov', actuellement de 2,4 Mds €, va passer à 4 Mds € l'an prochain. La filière des pompes à chaleur devrait voir sa production tripler, pour atteindre 1 million d'unités en 2027. 30 000 installateurs seront formés. Une série de mesures qui visent à promouvoir « une écologie qui crée de la valeur économique », pour reprendre la formule d'Emmanuel Macron.

DOSSIER.→ **VERDIR
L'INDUSTRIE**

« LA FRANCE
N'EST PAS
PRÊTE. »



La transition écologique fait figure de nouvelle révolution industrielle. Comment parvenir à concilier les impératifs environnementaux avec le maintien d'une croissance génératrice d'emplois ?

À la différence de la révolution industrielle, la transition écologique sera rapide et pilotée par les pouvoirs publics. Les entreprises vont devoir s'adapter dans un temps très contraint et y consacrer de très gros investissements. Certains secteurs vont croître tandis que d'autres vont décroître. Le pilotage public, à travers la planification écologique indispensable pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2050, devra leur servir de boussole pour engager une transition ordonnée faisant le minimum de casse, notamment en termes d'emplois. Une démarche prospective, fondée sur un dialogue permanent entre pouvoirs publics et entreprises, pour réduire le champ des possibles et investir de manière judicieuse.

Justement en matière de financement, les outils en place sont-ils bien dimensionnés ?

Non, mais on progresse. La puissance publique, en France, mais aussi en Europe, n'a pas pris la mesure de son rôle. L'État n'a pas fait le business plan de la transition écologique, qui permettrait d'offrir plus de visibilité aux entreprises à 5 et 10 ans. Une trajectoire qui embarquerait les investissements des entreprises, mais aussi ceux des particuliers. Mais il a su progresser, en mettant en place depuis 2019, l'analyse environnementale du budget, pour vérifier si ses décisions contribuent à la transition écologique, alors qu'il naviguait à vue auparavant.

Entretien avec **BENOÎT LEGUET** directeur général de l'Institut de l'Économie pour le Climat

Les entreprises dénoncent une réglementation contraignante qui alourdit les coûts de production par rapport à leurs concurrents. L'Europe, doit-elle exiger la réciprocité de ses partenaires commerciaux ?

Certainement, en imaginant un « Buy european act » pour privilégier les entreprises qui jouent le jeu. Mais dans le même temps, la réglementation et l'accompagnement public sont nécessaires pour avancer dans le bon sens, accélérer les changements et créer des marchés. Il faut surtout se donner les moyens de financer les investissements, tant publics que privés, à la hauteur des enjeux comme aux États-Unis, et cela passe par de la fiscalité.

2023 est déjà qualifiée d'année la plus chaude de l'histoire. Comment nos économies doivent-elles se préparer à l'accélération des risques climatiques ?

Aujourd'hui, les investissements publics et privés sont basés sur l'hypothèse que le climat sera stable. Cette vision de l'avenir est dangereuse, car on calibre les investissements à l'aune du passé, au lieu de se projeter dans l'avenir. La France n'est pas prête. Les évolutions climatiques annoncées nous indiquent que les réseaux d'eau, d'énergie et de téléphonie, indispensables à la bonne marche des entreprises, souffriront particulièrement, sans parler des bâtiments largement inadaptés. Il faut s'y préparer en osant regarder les réalités en face et en adoptant une démarche territoriale qui engage tous les acteurs concernés, pour établir des plans de continuité de l'activité qui tiennent la route.

Des solutions de recharge ultra-rapides pour tous les véhicules électriques.



UNE ENTREPRISE TECHNOLOGIQUE EUROPÉENNE

Ekoenergetyka, est devenue un acteur majeur dans la conception et la fabrication de bornes de recharge à haute performance pour tous les types de véhicules électriques, y compris les poids lourds. La culture technique initiale, tant mécanique que logicielle, a été soutenue par un investissement important qui a permis à l'entreprise de connaître une croissance fulgurante en moins de 15 ans : Ekoenergetyka est passée de 2 à 1 100 personnes et est aujourd'hui dotée d'un outil industriel de pointe avec sa propre usine et ses propres moyens de test (chambre CEM, chambre climatique).

Cette expertise et ces moyens lui permettent de répondre aux attentes de clients exigeants tels que Ionity, PowerDot ou la RATP. Mais Ekoenergetyka veut aussi aller plus loin pour promouvoir et rendre possible la mobilité zéro émission de manière globale, avec le développement du standard MCS, ou charge Mega watt : cette solution permettra le transport de fret en rechargeant des camions lourds en moins d'une heure !

ENSEMBLE VERS LA MOBILITÉ À ZÉRO ÉMISSION

En Europe, la réduction des émissions de GES impacte drastiquement le transport, notamment terrestre. Ekoenergetyka veut

apporter sa contribution au développement de la mobilité zéro émission via le déploiement massif de stations de recharge électriques : « En France, nous voulons nous inscrire dans le cadre du prochain schéma national et être incontournables dans les applications de transport de passagers (bus électriques), mais aussi du transport de marchandises (eTrucks) et de la mobilité pour tous (via les opérateurs à destination des particuliers ou CPO). Nous accélérons dans ce secteur, nouveau pour nous, et nous avons conclu des discussions stratégiques avec des acteurs importants et en avons d'autres en cours dont nous espérons pouvoir parler bientôt ». La gamme de produits va de 30 kW à 400 kW, bientôt 1 MW et plus !

LE CHOIX DE LA RATP

Les usagers des bus électriques circulant à Paris utilisent les services d'Ekoenergetyka chaque jour sans le savoir. Dans le cadre du programme bus2025 mené par la RATP pour le compte d'Île-de-France Mobilités, un millier de bornes de recharge Ekoenergetyka de 90kW et 100kW a été déployé dans les centres bus franciliens. Ekoenergetyka se réjouit de cette confiance, renouvelée par une extension de commande de 100 chargeurs supplémentaires cet automne.



EKO SMART ENERGY SYSTEMS
ENERGETYKA

Ensemble vers la mobilité
à zero émission



POWER THAT
MOVES YOU



DÉCARBONATION : À QUELS FINANCEMENTS FAIRE APPEL ?

En Île-de-France, plusieurs partenaires se mobilisent pour aider les entreprises à réaliser leur transition environnementale, à commencer par Bpifrance et la Région, qui déploient des dispositifs d'accompagnement et des financements accessibles notamment aux PME et ETI.

LE PLAN CLIMAT DE BPIFRANCE : 35 MDS € D'INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES JUSQU'EN 2028

Au cours des trois dernières années, Bpifrance a lancé et mis en œuvre son plan climat, qui repose sur trois piliers majeurs :

- substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables ;
- soutenir l'émergence de greentech ;
- accompagner la transition environnementale de toutes les PME et ETI.

Depuis 2020, Bpifrance a accompagné 5 000 entreprises, investi 15 Mds € et vise à étendre son accompagnement à 20 000 entreprises avec une enveloppe de 35 Mds € allouée dans les cinq prochaines années.

« Malgré une certaine sensibilisation des dirigeants, un soutien actif demeure nécessaire pour faire évoluer les PME et ETI, parce que la transition peut être complexe, nécessitant des changements de business model », insiste Jérôme Bouquet, directeur du Réseau Île-de-France et Outre-mer.

La banque des entrepreneurs propose divers outils, en partenariat avec l'ADEME, tels que des bilans carbone (Décarbon'action) qui permettent à l'entreprise de savoir où elle se situe, pour établir en conséquence un plan d'action et une trajectoire ; ou encore le Diag Eco-flux, qui fournit un expert pour aider à comprendre les flux d'entreprise, avec un retour sur investissement généralement rapide, avoisinant les 40 000 € dès la première année. Concrètement, les 700 premières PME qui s'y sont engagées, ont permis d'économiser :

- l'équivalent de la consommation en électricité d'une ville de 80 000 habitants ;
- 827 piscines olympiques d'eau ;
- 214 piscines olympiques de déchets.

Tous ces diagnostics sont accessibles via www.diag.bpifrance.fr

Parallèlement, Bpifrance a déployé 8,81 Mds € au premier semestre 2023, pour soutenir la croissance et la transformation des entreprises à travers divers secteurs tels que le Capital Développement, le Capital Innovation, les industries culturelles et les investissements dans les technologies deeptech. L'accent est également mis sur l'accompagnement de la transition énergétique.

En Île-de-France, cela s'est traduit par le déploiement de plus de trois mille jours/homme centrés sur le climat depuis début 2022 et des centaines de millions d'euros sur des projets de transition écologique et énergétique.

Une action, qui se fait en collaboration avec la Banque des Territoires, la Région Île-de-France et l'ADEME.

En chiffres

Depuis 2020

5 000

entreprises accompagnées
par Bpifrance dans leur
transition environnementale

15 Mds €

d'investissements

D'ici à 2028

20 000

entreprises accompagnées

35 Mds €

d'investissements

UNE PLATEFORME UNIQUE

Lancée le 29 novembre, la plateforme unique d'information « Mission Transition Écologique » cartographie et oriente les entrepreneurs vers les dispositifs proposés par l'ADEME, Bpifrance et les chambres de commerce et d'industrie (CCI) ainsi que les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA).

DOSSIER.

→ VERDIR L'INDUSTRIE

BPIFRANCE

7 financements proposés aux entreprises :

Garantie verte : cette garantie pour les projets de transition énergétique, portera exceptionnellement sur 80 % du prêt durant 10 ans (contre 50 % et 7 ans pour les garanties classiques) : 1 Md € de prêts garantis.

Garantie verte de fonds propres : garantie des pertes à 70 % durant 10 ans et jusqu'à 3 M € pour les projets dans la transition écologique : 150 M € de fonds propres.

Prêt vert : prêt vert à 10 ans et jusqu'à 5 M €, conditionné à un cofinancement de 50 % et sans garantie exigée de la part de l'entrepreneur : 750 M € de prêts verts financés.

Prêt industrie verte : prêt à 12 ans jusqu'à 10 M € pour les plus grosses industries : 200 M € de prêts financés.

Subvention verte pour les petites structures : subvention de 30 k € à 80 k € en partenariat avec l'ADEME pour compléter les opérations déséquilibrées financièrement, mais indispensables à la transition écologique : 50 M €.

Subvention pour les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) : aide d'un montant pouvant aller à quelques centaines de milliers d'euros pour permettre aux PME et ETI de poursuivre leur décarbonation : 40 M €.

Garantie sur l'approvisionnement des industriels en électricité verte : garantie publique permettant de favoriser les contrats d'approvisionnement de long terme entre des fournisseurs d'énergies renouvelables et des industriels (Power Purchase Agreement) : 500 MW.



En complément, deux fonds seront prochainement disponibles :

- Le Fonds France Investissement, Energie, Environnement 2 (FIEE 2), doté de 200 M €, qui financera notamment le développement des PME et ETI des secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'économie circulaire.
- Le Fonds de Fond Climat Global 1, doté de 250 M €, qui permettra à Bpifrance de démultiplier son action en favorisant l'émergence d'acteurs français capables de financer l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique et écologique (de la start-up à l'ETI).

400 M € MOBILISÉS PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France va engager sur les cinq années à venir 400 M € pour accélérer la réindustrialisation et la décarbonation, érigées en priorités absolues de sa politique de développement économique. Une aide proposée sous la forme de subventions, de prêts, mais aussi de fonds propres à travers un fonds souverain régional dédié au capital-investissement qui sera lancé dans le courant du 1er semestre 2024, avec l'ambition de lever à terme 250 M €.

Mesures de soutien aux industriels :

Le fonds « Île-de-France réindustrialisation » pour soutenir la pré-industrialisation des start-up industrielles qui interviennent dans les champs des technologies de rupture, notamment dans les mobilités, ou encore « dans le quantique et les greentech » : 65 M €.

Le fonds « Île-de-France décarbonation » consacré au développement des PME et des ETI régionales évoluant dans des « filières prioritaires » telles que les mobilités, le bâtiment, la production ou encore le stockage d'énergies renouvelables : 150 M €.

Le fonds « Île-de-France INVESS » consacré au financement des entreprises à impact social ou environnemental qui se heurtent au manque d'intérêt d'investisseurs privés : 35 M €.

Dans sa boîte à outils, la Région dispose également du Prêt transition écologique qui mobilisera 20 M € de prêts au profit des TPE / PME et prévoit de consacrer 8 M € pour soutenir les lauréats de la 1^{re} édition du dispositif « PM'up, Jeunes pousses industrielles ».

Enfin, sur le volet formation, la Région a décidé d'octroyer une prime de 2 000 € à tous les demandeurs d'emploi qui acceptent de se former aux métiers de l'industrie. Elle annonce en parallèle le doublement du nombre d'écoles de production en créant trois nouvelles entités dès 2024 (Argenteuil, Montereau-Fault-sur-Yonne, Poissy) avec des spécialisations métallurgie et chaudronnerie pour réinsérer les décrocheurs de moins de 18 ans.

FEDEREC Région Parisienne, l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France signent une convention tripartite pour dynamiser l'économie circulaire en Île-de-France.

Le mardi 5 décembre dernier, dans un mouvement stratégique vers un avenir plus durable, FEDEREC Région Parisienne, l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France ont signé une convention commune pour le développement de l'économie circulaire, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des déchets en Île-de-France. Valable pour la période 2024-2026, cette convention ambitieuse vise à renforcer l'efficacité de la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire de la Région.

La convention met un accent particulier sur la modernisation des filières de recyclage, la sécurisation des débouchés des matériaux recyclés, et la promotion du réemploi et de la réutilisation, la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).

En soutenant 153 sites, adhérents FEDEREC, de collecte et de traitement, et grâce à l'expertise et aux ressources de l'ADEME et de la Région Île-de-France, la convention vise à bâtir un cadre collaboratif pour l'Île-de-France afin de créer des emplois, de former des professionnels aux nouveaux métiers du recyclage, et d'accélérer la transition vers une économie régionale plus résiliente, sobre en ressources et décarbonée.

Cette convention de partenariat souligne l'importance de la collaboration entre les secteurs public et privé pour relever les défis environnementaux contemporains.



FEDEREC
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE
ADEME

Région
Île-de-France

- Yann Wehling, Vice-Président Région Île-de-France
- Eric Jauréain de l'Étoile, Président FEDEREC Région Parisienne
- Jérémie Almoses, Président ADEME Île-de-France

Parce que votre parole compte.

Votre présence
sur le prochain
CAP'IDF !

01 53 92 09 00



Cithéa. Communication
Stratégie & Influence

contact@citheia.com

DOSSIER.

→ VERDIR L'INDUSTRIE



Entretien avec **MOUSSA CAMARA**

*président-fondateur
de l'association
Les Déterminés,
contributeur
du projet de loi
industrie verte
sur le volet
formation.*

Comment attirer davantage de jeunes vers les filières préparant aux métiers de l'industrie verte ?

Aujourd'hui, il y a un réel travail à faire auprès des jeunes en leur redonnant l'envie de rejoindre ce secteur d'activité, en changeant l'image que les jeunes ont de l'industrie. Plus de 80 % d'entre eux, âgés entre 18 et 34 ans, associent l'industrie à la pénibilité, la pollution et le travail à la chaîne. L'industrie doit devenir attrayante et pour cela il faut communiquer largement et en toute transparence.

Les jeunes ainsi que leurs parents qui jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants, ont besoin de se projeter et de savoir où ils vont.

LES OPPORTUNITÉS DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE VERTE

Le taux de féminisation dans l'industrie est encore trop bas. Comment changer la donne ?

Je crois en la force des rôles modèles. Pour que le taux de féminisation augmente, il faut que les jeunes filles de notre société puissent s'identifier. Cela passe notamment par des interventions dans les classes dès la primaire, le collège ou encore la création de binôme mentorée/mentor qui peut permettre une ouverture d'esprit. Aujourd'hui il y a des initiatives qui existent comme les associations Elles bougent, Femmes ingénieures ou encore des événements comme Worldskills qui poussent à féminiser le secteur de l'industrie. À la suite du projet de loi, un collectif a été lancé « Industrielles » qui a pour objectif de mobiliser femmes et hommes afin d'agir en faveur de la mixité dans le secteur.

Comment mieux répondre aux attentes des entreprises en matière de formation ?

Je crois indéniablement qu'il faut une nouvelle alliance entre la formation et l'entreprise. Il faut retravailler la carte des formations qui doit répondre aux besoins des territoires, des écosystèmes, des entreprises. Si je prends la réforme des lycées professionnels en exemple, je trouve que cela est une excellente idée, car on vient recréer du lien entre le cursus scolaire et l'entreprise. Chaque territoire a ses spécificités et des besoins différents. C'est d'ailleurs sur ce modèle que nous travaillons et sourçons les entrepreneurs avec Les Déterminés.

Pour répondre aux besoins croissants de main d'œuvre dans le secteur industriel, faut-il encourager l'immigration de travailleurs qualifiés ?

Aujourd'hui, le manque de main d'œuvre qualifiée est un frein à la croissance si l'on veut répondre à cette ambition de réindustrialisation. Il y a un vrai besoin de recrutement pour nos entreprises et il est important que les personnes qui sont sur le sol français puissent être formés, et puissent évoluer avec une montée en compétences pour faire rayonner notre pays.

ROLAND LESCURE

MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

Quels seront les bénéfices de la loi industrie verte, pour les entreprises ?

La loi industrie verte, que nous avons portée avec Bruno Le Maire, et qui a été définitivement adoptée en octobre dernier au Parlement, est une grande loi pour accélérer la réindustrialisation qui est en cours dans nos territoires. Les entreprises industrielles sont au cœur de cette révolution : la loi facilite les procédures administratives pour les installations industrielles, avec l'objectif de réduire à 9 mois le délai d'implantations industrielles. Nous agissons sur le financement : à la fois pour la décarbonation des entreprises, mais aussi en mobilisant l'épargne privée. Enfin, pas d'industrie verte sans salariés ! On a un double enjeu : améliorer l'attractivité des métiers industriels et renforcer la féminisation de l'industrie. L'industrie a besoin de jeunes, et notamment de jeunes femmes !

Les entreprises alertent sur des réglementations de plus en plus contraignantes qui renchérissent les coûts de production et affectent leur compétitivité. Que leur répondez-vous ?

Nos réglementations doivent être pragmatiques, et nous ne devons pas nous interdire de les corriger et de les simplifier lorsque c'est possible. C'est ce que fait la loi industrie verte, par exemple en matière d'économie circulaire : il sera désormais possible de réutiliser plus facilement des déchets en tant que matière première, alors que la réglementation l'empêchait

de manière trop systématique.

Nous appliquons de manière pragmatique nos réglementations existantes, qu'elles soient nationales ou européennes, avant d'en inventer de nouvelles !

Elles ont aussi besoin d'une énergie bon marché. Comment avancez-vous sur ce dossier ?

La France a fait le choix du nucléaire et les Français, comme les entreprises françaises, ont droit de bénéficier d'une électricité abondante et bon marché. L'accord trouvé à Bruxelles en octobre dernier sur la réforme du marché de l'électricité est une étape très importante. Concernant EDF, les négociations ont abouti. L'objectif du gouvernement est que nos entreprises payent un prix de l'électricité corrélé avec nos coûts de production, et non fluctuant au gré du prix des combustibles fossiles.

Cette transition suppose des investissements importants. Comment les entreprises seront-elles accompagnées en matière de financement ?

La transition écologique de l'industrie est une véritable révolution industrielle. Nous avançons sur deux jambes : à la fois via France 2030, notre grand plan d'innovation de rupture, qui permet de financer notamment la décarbonation des 50 sites les plus émetteurs en carbone. Et puis via le programme territoires d'industrie, dont j'ai lancé la nouvelle phase (pour 2023-2027) le 9 novembre dernier :

L'INVITÉ.

→ **ROLAND
LESCURE**

A portrait of Roland Lescure, a middle-aged man with a balding head, wearing a dark blue suit, white shirt, and dark tie. He is standing outdoors with his arms crossed, looking slightly to the left of the camera. The background is a blurred outdoor setting with stone walls and a body of water.

**«L'OBJECTIF DU
GOUVERNEMENT EST QUE
NOS ENTREPRISES PAYENT
UN PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ
CORRÉLÉ AVEC NOS COÛTS
DE PRODUCTION, ET NON
FLUCTUANT AU GRÉ DU PRIX DES
COMBUSTIBLES FOSSILES. »**

Parce que la propreté est une composante essentielle de votre entreprise, exigez des prestations efficaces et responsables



Optez pour une entreprise adhérente à la Fédération des Entreprises de Propreté Ile-de-France

www.fep-iledefrance.fr/nos-entreprises-adherentes



Merci à Abdelhak d'embellir notre bâtiment industriel.

STG, 91 320 Wissous



« NOUS DEVONS
AGIR RÉSOLUMENT
POUR SÉCURISER
LA PLUS GRANDE
PART POSSIBLE
DU MARCHÉ
MONDIAL
DES MÉTAUX
CRITIQUES. »



ce programme - dont le bilan est excellent - est le moteur de la transition des entreprises. Il permet d'accompagner, en grande collaboration avec les élus locaux, la transition de l'industrie traditionnelle. Enfin, nous avons identifié 5 grandes filières pour lesquelles un crédit d'impôt industrie verte (C3IV) a été mis en place avec la loi industrie verte. Il permettra de développer en France les filières de l'hydrogène, des batteries, des pompes à chaleur, de l'éolien et enfin des panneaux solaires. Ces 5 filières sont essentielles pour notre décarbonation mais aussi pour notre souveraineté économique.

Se pose aussi la question de l'approvisionnement en matières premières. Comment le sécuriser ?

Nous avons un double défi à relever : la production (notre pays ne produit pas à ce jour ces substances sur son sol) et la transformation (et il ne les y transforme pas non plus). À l'inverse de la Chine qui s'est positionnée pour maîtriser l'extraction ou le traitement de toutes les matières premières nécessaires à la transition. Nous devons donc agir résolument pour sécuriser la plus grande part possible

du marché mondial des métaux critiques. Cela passe par l'extraction : nous soutenons les projets d'extraction de lithium en Alsace ou dans l'Allier, via France 2030. Cela passe par la sécurisation de contrats d'approvisionnement, pour lesquels nous avons mis en place un fonds de 2 Mds € alimenté par l'État et les industriels pour investir dans des projets miniers nationaux. Cela passe enfin par la mise en place d'une filière de transformation en France, avec l'implantation à Dunkerque d'un écosystème complet de raffinage, transformation et recyclage des métaux stratégiques.

Autre enjeu de taille : l'accès au foncier, qui peut se heurter à l'objectif zéro artificialisation nette des sols de la loi Climat, et les délais de procédure pour ouvrir une usine. Comment comptez-vous agir sur ces différents points ?

Un des objectifs de la loi industrie verte est d'identifier 50 sites clés en main qui représentent environ 2 000 ha mobilisables pour des projets industriels. Aujourd'hui, quand un industriel vient dans mon bureau, il veut avoir des procédures administratives

rapides, du financement et du foncier disponible. Nous avons donc commencé un grand recensement de ces sites : ce sont les intercommunalités qui nous font remonter les terrains, et dès la fin 2023, nous aurons une première salve de sites clés en main. Certains sites le seront déjà, pour d'autres, il faudra effectuer des travaux de réhabilitation (pour les friches industrielles par exemple) ou de mise aux normes ou connexion aux axes de transport. C'est un projet essentiel et pour lequel État et élus locaux travaillent main dans la main. Comme je le dis souvent, l'industrie n'a pas de couleur de maillot !

PLAN EUROPÉEN POUR SIMPLIFIER LA VIE DES PME : IL ÉTAIT TEMPS !

La Commission européenne entend s'attaquer aux difficultés rencontrées par les entreprises. Des retards de paiement à un meilleur accès aux financements, en passant par l'allègement administratif, elle a dévoilé une série de mesures qui répondent en partie aux attentes exprimées par le MEDEF.



DÉCRYPTAGE.

→ SME RELIEF

Le MEDEF n'a cessé ces derniers mois d'alerter les instances européennes sur l'urgence de réduire les contraintes, notamment administratives, auxquelles les PME sont assujetties, et sur la nécessité de libérer leur compétitivité. Il semblerait que ces demandes aient été entendues, du moins en partie, à la lecture du plan présenté par la Commission européenne, en faveur des 24 millions de PME que compte l'Union. Des entreprises qui représentent près de 64 % des emplois du secteur privé, et dont la valeur ajoutée a baissé de 3,5 % depuis la pandémie.

Lutter contre les retards de paiement

C'est la mesure phare de ce plan. Aujourd'hui, seules 40 % des plus de 500 factures émises chaque seconde en Europe, sont payées dans les délais. La Commission va interdire tout règlement au-delà de 30 jours et imposer des pénalités et intérêts en cas de retard. Une mesure similaire existe déjà en France, mais 61 % des grandes entreprises ont continué à régler leurs fournisseurs avec retard en 2021, selon l'Observatoire des délais de paiement de la Banque de France. La résorption de ces retards améliorerait pourtant la trésorerie des PME de 12 Mds €.

Simplifier les démarches

Bruxelles prévoit de lancer une plateforme numérique unique qui centralisera, pour toutes les autorités publiques, données et documents des entreprises. Objectif : rationaliser de 25 % le reporting des entreprises. Mais quid du reporting extra-financier et de la mise en place des indicateurs liés à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) ? En matière fiscale, Paolo Gentiloni, le commissaire européen à l'économie, rappelle que les PME qui exportent « *dépensent 2,5 % de leur chiffre d'affaires à se mettre en conformité pour payer leurs impôts, soit trois ou quatre fois plus que les grandes entreprises, en raison des systèmes multiples d'un État membre à l'autre* ». Sans toutefois harmoniser la fiscalité, une seule déclaration fiscale suffira pour l'ensemble des pays avec lesquels l'entreprise commerce, en appliquant les règles de son pays d'origine. Et c'est ce dernier qui sera chargé de collecter les taxes et de les répartir par pays. Un cadre juridique devrait éviter les délocalisations opportunes. Enfin, plusieurs mesures visent à faciliter l'accès des PME à un personnel qualifié, aux marchés publics, ou encore au transfert d'entreprises, notamment les droits de succession.

LES PME EN FRANCE

146 381
entreprises

3,9 millions de salariés
(un quart des effectifs salariés)

269 milliards d'euros
de valeur ajoutée

Source Insee – 2020.

L'EUROPE PRÉTEND SIMPLIFIER LA VIE DES PME :

Entretien avec
FABRICE LE SACHÉ
vice-président du MEDEF
en charge de l'Europe

En septembre dernier, la Commission européenne a présenté un plan pour atténuer les freins au développement des PME. Comment avez-vous accueilli ces annonces ?

Nous saluons les nouvelles initiatives présentées par la Commission visant à soutenir et stimuler la compétitivité et la résilience des PME. Parmi les mesures phares du paquet « SME relief », la directive de 2011 sur les retards de paiement doit être révisée. Selon la Commission, ces retards de paiement porteraient préjudice et seraient responsables d'un quart des faillites des PME européennes. Le MEDEF prendra toute sa part pour faire avancer cette révision dans le bon sens, en tenant compte de la multitude des réalités de marché auxquelles font face nos adhérents.

Par ailleurs, Bruxelles affiche sa volonté de réduire de 25 % les obligations de reporting auxquelles sont astreintes les PME. Les coûts de reporting freinent aujourd'hui le développement de nos entreprises, coûtant aux PME entre 0,2 et 1 % de leur chiffre d'affaires et mobilisant entre 1 et 5 % de leurs effectifs. Cette initiative va dans la bonne direction. Enfin, la Commission a également annoncé préparer 26 propositions visant à réduire la charge administrative dans son programme de travail 2024, faisant écho aux alertes répétées du MEDEF et de ses homologues patronaux européens sur le besoin urgent d'un allègement des obligations administratives pour les entreprises et notamment pour les PME.



DÉCRYPTAGE.

→SME RELIEF

MYTHE OU RÉALITÉ ?

Vous dénoncez régulièrement l'inflation réglementaire et l'inadaptation de certains textes aux réalités du terrain. Comment pouvez-vous agir sur ce plan avec vos homologues européens ?

En 5 ans, les entreprises européennes se sont vu imposer par l'Union européenne plus de 5 000 pages de textes supplémentaires et 850 nouvelles obligations. La directive sur le reporting de durabilité ou la directive sur le devoir de vigilance sont autant d'exemples de réglementations très complexes qui pèsent sur les entreprises et les privent d'opportunités. Or, la concurrence mondiale et les ruptures technologiques nous obligent à être plus compétitifs pour répondre aux défis mondiaux de la double transition environnementale et numérique. L'urgence de la situation exige un choc de compétitivité juridique et administratif afin de rendre à nouveau attractives nos entreprises françaises et européennes.

« NOUS ŒUVRONS AVEC NOS HOMOLOGUES EUROPÉENS POUR ALLÉGER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES. »

Au travers des forums économiques que nous organisons, nous œuvrons avec nos homologues européens pour alléger les contraintes réglementaires en unissant nos voix auprès des instances européennes et nous soutenons l'initiative franco-allemande lancée sur la réduction de la bureaucratie. Les prochaines élections européennes seront à ce titre un rendez-vous important où l'inflation réglementaire sera au centre des débats. Le MEDEF continuera de se mobiliser pleinement sur le sujet pour défendre les intérêts des entreprises.

Pour répondre à l'IRA (Inflation Reduction Act) américain le programme de subventions massives de plus de 400Mds \$, visant à accélérer la transition de l'économie américaine vers le zéro carbone - l'Europe a déployé un arsenal législatif inédit qui doit se traduire par de larges subventions fléchées vers les industries vertes.

Autre sujet majeur : la souveraineté. L'Europe semble encore loin de trouver son autonomie stratégique, ce qui la rend très vulnérable en cas de crise. Comment pourrait-elle y parvenir ?

L'autonomie stratégique et la sécurité économique représentent les deux faces d'une même pièce. Si les récentes initiatives adoptées par l'Union européenne telles que le règlement sur les matières premières critiques, le règlement pour une industrie à zéro émission nette, l'adoption d'un outil anti-coercition, et l'annonce d'une nouvelle stratégie de sécurité économique contribuent à renforcer les outils de souveraineté sur lesquels peut s'appuyer l'Union européenne, il reste encore du chemin à parcourir notamment pour réindustrialiser notre continent. Les crises successives marquées ont révélé notre dépendance aux pays tiers dans de nombreux domaines comme, l'énergie, la santé et les semi-conducteurs. Avec des chaînes de production et de distribution, pensées à l'échelle mondiale et de moins en moins fiables, il est devenu crucial pour l'Europe de retrouver sa souveraineté en relocalisant une partie de ses chaînes d'approvisionnement tout en investissant dans des technologies d'avenir comme l'IA, le quantique et les énergies décarbonées.

« NOUS AVONS APPELÉ LA COMMISSION EUROPÉENNE À PRÉVENIR TOUT EFFET DE DISTORSION DE CONCURRENCE DES AIDES D'ÉTATS SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR. »

En matière commerciale vous souhaitez que la règle de la réciprocité s'applique. Est-ce que ce dossier avance ?

Alors que les tensions commerciales entre la Chine, les États-Unis et l'UE sont plus vives que jamais, nous avons appelé la Commission européenne à prévenir tout effet de distorsion de concurrence

des aides d'États sur le marché intérieur. La création d'un nouvel outil européen de réciprocité dans les marchés publics internationaux permettra d'assurer la réciprocité dans nos échanges commerciaux.





Engagés pour

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP



l'autonomie !

ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

OSEZ L'EXPORT : UNE INVITATION À « SE RISQUER » À L'INTERNATIONAL

Aucun excédent commercial n'a été enregistré depuis 2002. Les 125 M€ du dernier plan pour encourager les entreprises à exporter, suffiront-ils à changer la donne ? Éléments de réponses.



La France, peut-elle redevenir une grande puissance exportatrice et commerciale ? Les déficits cumulés de ces dernières années n'incitent pas forcément à l'optimisme. Fin 2022, 145 700 entreprises françaises exportaient, « deux fois moins que chez nos amis allemands », martèle Laurent Saint-Martin, directeur général de Business France. Les 13 mesures du plan « Osez l'export ! », présenté par le gouvernement, entendent renverser la tendance.

Inciter les entreprises à prendre des risques

Parmi les dispositifs annoncés, qui viennent étoffer un panel d'outils déjà existants, le principal concerne la création d'un volontariat territorial de l'export (VTE). Une aide jusqu'à 12 000 € à l'embauche d'un jeune chargé de la mission export. « Nos PME et nos artisans ne vont pas à l'export parce qu'ils considèrent que c'est un risque. Alors qu'au contraire, c'est de ne pas exporter qui est en réalité un risque. On le voit bien avec les PME allemandes qui diversifient les risques et sont donc moins fragiles », insiste Olivier Becht, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger. La création en 2018 de la Team France Export (TFE), guichet unique regroupant les acteurs de l'export (CCI, Business France, Bpifrance, Régions) pour soutenir plus efficacement les entreprises

tentées par l'international, a déjà donné des résultats selon Olivier Becht, « 94 % des entreprises qui sont accompagnées se maintiennent à l'export et font rapidement plus de 150 000 euros de chiffre d'affaires supplémentaires ».

200 000 entreprises exportatrices

C'est l'objectif d'ici à 2030. Sur le modèle de ce que fait Bpifrance dans ses accélérateurs, 1 000 dirigeants d'entreprises surtout industrielles, suivront des programmes de plus d'un an, pour les aider sur les marchés étrangers. Un programme plus poussé, intitulé « booster », se concentrera sur 200 entreprises dans des filières stratégiques (santé, énergie décarbonée, semi-conducteurs, etc.) avec une aide de l'État allant jusqu'à 60 % du coût du programme. Enfin, l'accès aux salons sera favorisé, avec une aide jusqu'à 30 % du coût de l'opération. Reste que l'enveloppe de 125 M€ peut apparaître faible au regard des ambitions. Un avis que ne partage pas Sophie Sidos, Présidente des CCEF : « L'enveloppe budgétaire allouée doit permettre à Business France de développer les services que les entreprises attendent ».

3 QUESTIONS À SOPHIE SIDOS, présidente des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCEF)

Ce plan, répond-il aux besoins des entreprises sur le terrain ?

Les 13 mesures du plan « Osez l'Export » répondent aux attentes des entreprises en confirmant le guichet unique Team France Export avec tous les opérateurs publics et privés, dont MEDEF International, les Conseillers du Commerce extérieur de la France et les OSCI (Opérateurs Spécialisés du Commerce International). Elles permettront un accès moins onéreux aux pavillons France dans les foires et salons à l'étranger et l'embauche de jeunes diplômés à des postes Export, grâce au Volontariat territorial en entreprises (VTE) et à l'élargissement des critères de VIE (Volontariat international en entreprise).

DÉCRYPTAGE.

→ PLAN EXPORT

**« L'INTERNATIONALISATION
DES ENTREPRISES
RÉSIDE AVANT TOUT
SUR LA VOLONTÉ
DE LEURS DIRIGEANTS
À PRENDRE LE RISQUE
ET À S'ORGANISER. »**

Favorisent-elles une présence plus forte des entreprises françaises à l'international ?

Oui, notamment en incitant à embaucher des VIE comme défricheurs de marchés. Néanmoins, l'internationalisation des entreprises réside avant tout dans la volonté de leurs dirigeants à prendre le risque et à s'organiser. Et là, c'est avant tout à nos exportateurs, nos importateurs, nos investisseurs et à nos fédérations professionnelles de donner le goût aux autres et de les convaincre que l'export représente plus d'opportunités que de risques.

Quelles sont vos pistes pour booster l'export ?

L'Assurance Prospection, qui est le premier outil utilisé par nos PME/PMI et ETI, doit être dopée, plus accessible et mieux connue de nos primo et petits exportateurs. Mais au-delà des efforts de l'État, c'est au secteur privé de « se » booster à l'international. Les fédérations professionnelles, MEDEF en tête, doivent renforcer leurs services Import-Export et réglementaires afin de mieux accompagner leurs adhérents. Nos comités stratégiques de filières et France 2030 doivent avoir des volets Internationalisation. Les réseaux des CCE et des Chambres de commerce français doivent être mieux promus et plus sollicités par Team France Export et nos fédérations, car l'export se gagne aussi depuis l'étranger et ces réseaux d'entrepreneurs sont, eux, sur ces marchés export.

LES 13 MESURES DU PLAN EXPORT

- Création du « volontariat territorial de l'export », avec une aide à l'embauche d'un jeune dédié à l'export ;
- Soutien à l'intégration des volontaires internationaux en entreprise notamment des jeunes issus de quartiers prioritaires ;
- Intensification du démarchage des entreprises par Team France Export (TFE) pour les convaincre des bénéfices de l'export ;
- Création de l'Académie de l'export, pour former les entrepreneurs aux enjeux de l'export ;
- Accompagnement de 5 000 entreprises par an sur les salons internationaux grâce à une meilleure prise en charge du coût ;
- Présentation de l'offre des PME françaises grâce à des e-vitrines sectorielles, renforcement de la visibilité des produits français en ligne ;
- Création d'une marque pour valoriser et renforcer l'image des produits français à l'international ;
- Optimisation de l'utilisation des accords commerciaux de l'UE pour investir de nouveaux marchés ;
- Accompagnement à l'export sur mesure de 1 000 PME soutenues par le plan France 2030 ;
- Faciliter la participation des entreprises françaises dans les grands projets et leurs échanges avec les acheteurs internationaux ;
- Un accompagnement intensif de 200 PME-ETI à fort potentiel à l'export pris en charge à 60 % par l'État ;
- Dématérialisation des procédures de financement du commerce international ;
- Modernisation des financements exports proposés aux PME, en particulier pour les projets de transition écologique.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE, UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Intelligence artificielle, internet, télétravail, enseignement à distance, commerce en ligne, les pratiques digitales se développent dans tous les domaines et ouvrent de nouvelles perspectives aux personnes en situation de handicap. Encore faut-il que ces outils soient véritablement inclusifs.



« PLUS DE 200 000 POSTES
SERONT À POURVOIR D'ICI
2025, DANS LE DOMAINE
DES ACTIVITÉS
NUMÉRIQUES. »

DÉCRYPTAGE.

→ NUMÉRIQUE ET HANDICAP

Candidater en ligne, suivre l'activité de ses collègues par le biais d'un outil CRM, regarder ses mails, créer son activité et gérer ses formalités par le biais d'un guichet dématérialisé, sont devenus des actes si familiers qu'on en oublie que pour certaines personnes, ils demeurent des barrières presque infranchissables.

« IL EST INDISPENSABLE DE CONSIDÉRER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE BIEN PLUS EN AMONT ET D'INTÉGRER LE DESIGN INCLUSIF, DÈS LA CONCEPTION DES SITES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES. »

Pour un internet plus inclusif

« Cette situation concerne notamment de nombreux services essentiels comme l'accès à son compte bancaire, la gestion d'un abonnement téléphonique, la prise d'un rendez-vous médical ou la recherche d'un emploi, autant de situations où l'accessibilité numérique doit être significativement renforcée », nous rappelle Marion Ranvier, Directrice générale de la fondation Contentsquare. En 2021, cette start-up française, devenue leader mondial en matière de Digital Expérience Analytics, a lancé cette fondation avec, pour mission, de renforcer l'accessibilité en ligne.

« Pour cela, il est indispensable de considérer l'accessibilité numérique bien plus en amont et d'intégrer le design inclusif, dès la conception des sites et des services numériques », insiste Marion Ranvier.

La Fondation propose aujourd'hui des formations gratuites et un outil open source, permettant d'adapter la visualisation d'un site pour les personnes en situation de handicap. « Nous établissons des partenariats de recherche avec des instituts de recherche et des experts en accessibilité dans le but d'éliminer les obstacles à l'accès digital, aujourd'hui et pour les générations à venir », précise-t-elle.

Sous-représentés dans les formations sur le numérique

En France, plus de 200 000 postes seront à pourvoir d'ici 2025, dans le domaine des activités numériques. Un secteur où les personnes en situation de handicap, sont encore peu nombreuses à oser s'aventurer.

Elles ne représentent que 10 % des stagiaires des formations numériques inclusives proposées par Pôle emploi. La formation est pourtant un enjeu central, quand on sait que 50 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ont 50 ans et plus et que seuls 37 % de cette population ont un niveau équivalent au bac ou supérieur (chiffres Agefiph 2022). C'est pourquoi, le consortium numérique, qui regroupe 70 entreprises adaptées employant plus de 55 % de travailleurs en situation de handicap, a élaboré une ingénierie de formation adaptée : THalent Digital.

Ce programme permet l'accès aux premiers niveaux d'employabilité du numérique, principalement à des niveaux bac + 2 ou bac + 3 (développeur Web, technicien d'assistance informatique, technicien systèmes et réseaux).

« En s'appuyant sur de grandes entreprises partenaires, l'école solidaire Simplon.co a ainsi pu proposer plus de 300 places de formations qualifiantes dans le cadre de ce programme. Un passage à l'échelle sans précédent qui est appelé à se poursuivre tant les besoins sont nombreux. » témoigne Joan Espejel, directeur de Simplon Île-de-France. Diversidays, association d'égalité des chances née en 2017, a lancé DéClics Numériques, un programme dédié à informer, sensibiliser et accompagner des personnes dans leur projet de reconversion ou d'insertion dans les métiers du numérique.

Il répond aux besoins des demandeurs en situation de handicap en faisant appel, entre autres, à des interprètes en langue des signes, à la vélotypie, et à des aménagements individuels.

Des entreprises se mobilisent pour faire bouger les lignes

Le crédit Agricole a ainsi mené un diagnostic numérique handicap, de novembre 2020 à février 2021, avec l'appui de CGI (entreprise de services numériques) et de l'Agefiph. Il a permis d'identifier des actions pouvant faire l'objet d'une collaboration avec le secteur adapté IT, notamment le projet Handicap & Insertion, permettant la mise en œuvre d'une promotion d'apprenants sur un territoire identifié. « L'objectif du projet est de former au métier de Concepteur Développeur d'Applications, faire monter en compétences, intégrer et recruter », précise Amandine Vella, référent Handicap et Santé au travail au Crédit Agricole Technologies & Services (CATS).

Plus permissifs dans leurs approches organisationnelles, les métiers du numérique s'adaptent en effet à tout type de profils et de handicaps, en permettant la mise en place du télétravail, un aménagement de poste, une gestion des tâches plus flexible. « Le numérique peut aussi être générateur d'emplois dans l'économie circulaire », complète Bruno Pollez, directeur de Ladapt. « Beaucoup d'Esat (Établissements et services d'aide par le travail) travaillent à la déconstruction des ordinateurs par exemple ».

Changer le regard sur le handicap

Reste que des visions négatives sur les personnes en situation de handicap ont existé et peuvent persister et freiner leur insertion dans le monde de l'entreprise. Les travailleurs handicapés ont longtemps été perçus comme « moins compétents », « difficiles à gérer » (notamment pour les handicaps psychiques), « moins performants » ou « prédisposés à l'absentéisme ». La transition numérique peut servir de levier d'intégration à plus d'un titre, en permettant notamment de compenser certains handicaps. Dans l'industrie, les exosquelettes actifs dotés de capteurs et d'analyseurs, facilitent désormais les travaux pénibles. Une avancée essentielle quand on songe que 87 % des maladies professionnelles relèvent des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Kim fait interdire le mariage forcé.

Cette phrase n'attend que vous
pour entrer dans l'histoire.



En donnant 10€ tous les mois à Plan International,
vous agissez pour que chaque fille soit libre de
prendre les décisions qui lui appartiennent.

label
DON
CONFIANCE

Vous donnez. Il vous rassure.



Jusqu'à l'égalité

Rejoignez-nous !

www.plan-international.fr



DÉCRYPTAGE.

→ MÉDIATION DES ENTREPRISES

« DANS SEPT
MÉDIATIONS SUR
DIX UN ACCORD
EST TROUVÉ. »



ENTRETIEN AVEC

PIERRE PELOUZET

médiateur des entreprises

« LE MÉDIATEUR
DES ENTREPRISES
EST UN SERVICE
PUBLIC GRATUIT
QUI S'ADRESSE
À TOUS LES ACTEURS
ÉCONOMIQUES,
PRIVÉS ET PUBLICS. »

L'augmentation des défaillances d'entreprises ces derniers mois vous inquiète-t-elle ?

Après une accalmie observée durant la crise sanitaire, le nombre d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire retrouve en effet peu à peu les niveaux de 2019. J'ai tendance à dire que nous sommes revenus à une économie « normale » dans laquelle les entreprises naissent, grandissent et parfois disparaissent... Certes, il y a des secteurs qui souffrent plus que d'autres comme l'habillement ou encore l'hôtellerie-restauration, mais globalement notre économie tient. Les entrepreneurs résistent, s'adaptent, et je tiens à saluer cette résilience qui s'affirme à chaque nouvelle difficulté.

Vous êtes très régulièrement sur le terrain au contact des chefs d'entreprise. Que vous disent-ils et quelles sont leurs principales préoccupations ?

La trésorerie et en particulier la question des délais de paiement constitue la principale préoccupation des chefs d'entreprise. Mais ces trois dernières années nous avons vu apparaître de nouvelles problématiques comme celles liées aux baux commerciaux, aux problèmes d'approvisionnement et pénuries de matières premières ou encore à la hausse des prix de l'énergie. Cette dernière a représenté 10 % de l'activité du Médiateur des entreprises sur les six derniers mois de 2022 et continue de mobiliser mes équipes.

Alors que de nombreuses entreprises doivent renouveler leur contrat de fourniture d'énergie en fin d'année, nous venons de réactualiser la « check-list énergie » (disponible sur www.mediateur-des-entreprises.fr).

Cet outil mis en place il y a un an par le comité de crise sur l'énergie, dont votre organisation fait partie, a pour objectif d'apporter aux entreprises une première série d'informations et de conseils pour faciliter la prise de décision au moment de renouveler leur contrat de fourniture d'énergie.

À quel moment et pourquoi faire appel à vous ?

Dès que le dialogue et la confiance sont rompus, il ne faut pas hésiter à s'adresser au Médiateur des entreprises. Un différend avec une autre entreprise dans l'exécution d'un contrat (conditions de paiement, rupture de contrat...), des difficultés dans le cadre de la commande publique ou toute autre situation conflictuelle (propriété intellectuelle, conflit de marque...) font partie des sujets traités par le réseau de plus de 90 médiateurs régionaux et nationaux présents sur l'ensemble du territoire. Dans sept médiations sur dix un accord est trouvé.

La médiation constitue donc un moyen rapide et efficace pour résoudre un différend commercial. De plus c'est un service public gratuit qui s'adresse à tous les acteurs économiques, privés et publics. Pour rappel, la saisine s'effectue directement sur notre site web.

Petites entreprises comme grands groupes, l'industrie se décarbone. Un mouvement de fond.



Hélène Milot, Directrice à l'Action Régionale EDF Île-de-France

Comment voyez-vous évoluer les attentes de l'industrie en matière de décarbonation ?

Hélène Milot : L'industrie est un des secteurs les plus soumis aux pressions pour réduire les émissions de CO₂. Les grandes industries ont d'abord été contraintes de réduire leurs émissions directes puis se sont attaquées à leurs émissions indirectes, souvent aussi importantes, entraînant dans leur sillage les PME-ETI. La petite et moyenne industrie, c'est très souvent le sous-traitant du grand groupe : à des échelles différentes, on y retrouve la même diversité de process !

Est-ce aussi un enjeu de compétitivité pour elles ?

Tout à fait ! Les grands groupes évoluent sur des marchés internationaux. Pour eux, la décarbonation ne doit surtout pas se faire au détriment de leur compétitivité mais au contraire être un relais de croissance. Sans compter un enjeu d'image pour des secteurs comme l'automobile, l'agroalimentaire ou l'aéronautique soumis à une demande sociétale et à des investisseurs sensibles au changement climatique.

De quelle manière EDF intervient-elle ?

EDF a toujours été une référence en matière d'économie énergétique et de production bas carbone. L'addition de nos compétences à celles de nos filiales est aujourd'hui un vrai atout pour une réponse complète aux attentes de décarbonation. Les industriels apprécient notre neutralité dans les solutions proposées et notre capacité à s'engager durablement sur le résultat : nous apportons des réponses adaptées à leurs besoins et leur capacité d'investissement.

Nous établissons d'abord un diagnostic précis et complet de la situation sur les émissions ou encore les potentiels énergétiques. Nous mettons, ensuite, en œuvre les leviers les plus adaptés à la situation de chacun. Il s'agit de consommer moins par des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et de consommer mieux. Et pour finir de compenser les émissions résiduelles.

Au final, décarbonation de l'industrie, mouvement de fond ou parenthèse enchantée ?

C'est à la fois une nécessité dans la lutte contre le dérèglement climatique : c'est entré dans l'ADN des jeunes qui seront demain aux manettes des entreprises. Mais aussi une opportunité : l'ambition que nous portons au travers de la décarbonation est celle d'une réindustrialisation des territoires. C'est le sens de la démarche que nous menons par exemple avec Grands Paris Seine & Oise pour faire de ce territoire emblématique de l'Île-de-France la vitrine du renouveau industriel français.

DÉCRYPTAGE.

→ MÉDIATION
DES ENTREPRISES



Vous êtes très sollicité en matière de conflits entre clients et fournisseurs, qui ont parfois de graves conséquences sur la trésorerie des entreprises. Quels sont les outils dont vous disposez en la matière ?

Au-delà du dispositif de médiation, nous avons également mis en place des comités de crise spécifiques sur les différents sujets afin de corriger entre pairs les comportements des acteurs structurants mettant en difficulté des entreprises ou des filières. Ainsi, nous pilotons le comité de crise sur l'énergie que j'ai pu déjà évoquer, le comité de crise de la filière BTP ou encore le comité d'action sur les approvisionnements et les conditions de paiement. Le MEDEF est évidemment membre de ces comités et participe activement aux actions menées. Nous accompagnons également les acteurs économiques au sein des différentes filières d'activité telles que le nucléaire, la cosmétique, la grande distribution, l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire... Ces actions permettent de faciliter les relations entre acteurs d'une même filière dans un contexte économique difficile.

Plus largement, comment aidez-vous les entreprises en difficulté ?

Tout d'abord, nous ne laissons aucune entreprise sans réponse. Le bouton « Contacter le Médiateur » présent sur notre site permet d'apporter des réponses personnalisées aux demandes d'information et d'orienter si besoin vers le bon interlocuteur. En 2022, le Médiateur des entreprises a traité 2 077 sollicitations : 40 % d'entre elles ont été orientées vers des saisines du Médiateur des entreprises, tandis que 50 % l'ont été vers d'autres dispositifs d'accompagnement des entreprises tels que le Médiateur du crédit sur les questions des PGE ou encore le Médiateur de Bercy sur les questions fiscales.

Nous accompagnons également les entreprises avec le concours de notre écosystème de partenaires. Je pense notamment aux associations du Portail du rebond qui aident au quotidien les chefs d'entreprise face à la perte de leur société. Cet accompagnement psychologique est indispensable. Nous apportons également notre soutien aux actions menées par l'association Les Rebondisseurs Français qui accompagne les entrepreneurs face aux difficultés et parfois à l'échec de leur projet. Redonner la confiance pour rebondir, est la mission clé de ce réseau.

On le sait moins, mais vous accompagnez aussi le soutien à l'innovation. De quelle manière intervenez-vous ?

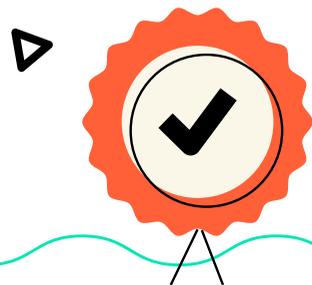
En effet, en 2015, nous avons notamment mis en place, avec le soutien de l'Association des Conseils en Innovation et les principaux acteurs de l'innovation française, le référencement des acteurs du conseil en CIR-CII*. À ce jour, 50 cabinets sont référencés ce qui représente plus de 3 Mds € de crédit d'impôt versé aux bénéficiaires. Ce référencement apporte des gages de confiance complémentaires aux entreprises innovantes dans la capacité de leurs partenaires conseil à entretenir une relation contractuelle, mutuellement responsable et durable. Il contribue également à nouer des relations apaisées avec l'administration soucieuse d'une utilisation efficiente des fonds publics pour la croissance et le développement des entreprises innovantes.

*Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII)



LES ENTREPRISES FACE AU DÉFI DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Désir d'adapter ses compétences pour avoir de meilleures perspectives professionnelles, ou recherche d'un meilleur équilibre de vie, 44 % des actifs français envisagent de se reconverter au cours des deux prochaines années, selon l'Ifop. Un enjeu majeur pour les entreprises que le report de l'âge de départ à la retraite vient renforcer.



Selon l'exercice prospectif de la Dares « Métiers 2030 », des pans entiers de l'économie vont être affectés par des mobilités professionnelles générées notamment par les transitions écologiques et numériques. Les métiers de la santé, des transports, de l'industrie, de l'agriculture ou encore du bâtiment, seront parmi les plus concernés. Un mouvement renforcé par les aspirations individuelles. Mais l'accompagnement actuel de ces transitions est-il à la hauteur des enjeux ?

Réformer les dispositifs actuels

Une étude de juin 2023 du Réseau Emplois Compétences (REC), animé par France Stratégie, souligne l'inadéquation des dispositifs d'accompagnement actuels, « trop peu connus et mobilisés » (seulement 150 000 CEP* des actifs occupés en 2022), avec une « multiplicité d'intervenants sans garanties de qualité, ni sur les méthodes ni sur les résultats ». Les auteurs du rapport avancent un certain nombre de pistes de réformes pour améliorer la situation, comme le pilotage collectif des politiques emploi-formation (État, organisations syndicales et patronales, Régions). Un égal accès à l'accompagnement permettant à chacun de construire son évolution professionnelle, en faisant du CEP le point central d'accès. Une meilleure lisibilité et accessibilité de l'offre articulée autour de 3 dispositifs rénovés : un dispositif s'appuyant sur la modalité pédagogique de l'alternance, un CPF* de transition professionnelle/projet de transition professionnelle refondé

*(CEP) Conseil en évolution professionnelle
(CPF) compte personnel de formation

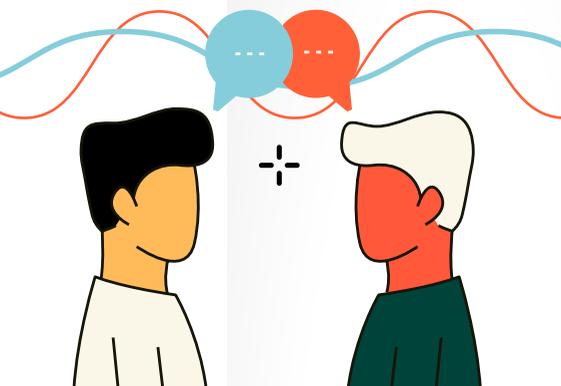


REPÈRES.

→ TRANSITION PRO



« LE RÔLE DES ENTREPRISES ET DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DANS LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS, DEVRAIT ÊTRE CLARIFIÉ ET RENFORCÉ. »



pour une plus forte modularité du dispositif avec des niveaux de prise en charge différenciés, et un dispositif

« Démission-reconversion » élargi.

Le rôle des entreprises et des branches professionnelles dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés, devrait être clarifié et renforcé. Cela passe par la multiplication des possibilités de passerelles entre métiers, notamment intersectorielles (en assurant l'interopérabilité des outils existants : passeports de compétences, référentiels de branches, ROME 4.0*, réforme de la VAE, etc.) et par un meilleur accompagnement des entreprises à travers un service d'information-conseil implanté dans les territoires. Des améliorations d'autant plus cruciales, que la transition professionnelle peut être une chance pour l'entreprise.

« Chaque collaborateur en reconversion arrive avec son expérience, sa conception du travail et l'ensemble des compétences acquises au cours de sa carrière. Tout cela vient nourrir la culture de l'entreprise dans des aspects très opérationnels des métiers (process, relations client, etc.) », souligne Fabien Rondeau, directeur technique et produit chez Stereograph, éditeurs de logiciels 3D.

L'emploi des seniors en ligne de mire

Autre enjeu de taille : le maintien des seniors dans leur emploi suite aux réformes des retraites de ces dernières années. Si la priorité est aujourd'hui de repenser l'accès et le maintien à l'emploi de ces salariés expérimentés en mettant en valeur leurs atouts (engagement, productivité, fiabilité, capacité de transmission, etc.), il convient aussi de pallier les questions de capacité d'adaptation, de coût et d'image des seniors qui pâtissent encore d'a priori négatifs. Dans les entreprises pionnières,

les dispositifs se multiplient pour accompagner l'activité des plus de 50 ans (temps partiel aidé, reconversion professionnelle, compte épargne-temps (CET), bilan de santé). Chez Safran, le temps partiel aidé offre la possibilité de se reconvertir à partir de 50 ans pour les salariés exposés à des facteurs de risque. Le groupe de protection sociale Apicil, dont 18 % des salariés ont plus de 55 ans, va mettre en place un abondement du CET de 30 % permettant de diminuer l'activité, tout en maintenant le salaire et les cotisations à taux plein.

Une politique RH plus engageante

Le MEDEF milite pour des parcours dédiés à la seconde partie de carrière, la réalisation obligatoire d'un bilan de compétences à partir de 45 ans, un focus lors de l'entretien professionnel sur le risque de perte d'employabilité et les formations, et la mise en place d'une priorité accordée aux salariés de plus de 45 ans, pour l'accès aux dispositifs de transition et de reconversion professionnelle. Il semble également essentiel de repenser une politique RH globale et engageante pour tous. Une politique qui permettrait de gérer les différentes étapes de la vie professionnelle incluant une nouvelle vision de la troisième partie de carrière. Le moyen d'anticiper la question de la santé et de la pénibilité au travail, de favoriser la diversité et la coopération intergénérationnelle pour accroître la performance de l'entreprise, de juguler les discriminations professionnelles,

et de faciliter les transmissions réciproques. Un « label senior » pourrait venir valoriser les actions mises en œuvre par les entreprises.

Des conventions de fin de carrière

L'institut Montaigne avance la piste conventionnelle pour encadrer la fin de carrière. Ces aménagements seraient autorisés par accord collectif d'entreprise et contractualisés avec l'employeur. Il serait assorti d'un engagement de maintien en emploi, pour les cas où l'entreprise et les travailleurs souhaitent ou ont besoin d'un ralentissement de leur activité, ou de l'affectation sur une activité différente, le cas échéant moins bien rémunérée. Un contrat intergénérationnel, axé sur le mentoring et la transmission, viserait un engagement de formation et d'accompagnement sur quelques années, d'un jeune par un senior. Il pourrait être cofinancé par le FNE formation ou par des branches au moyen de versements conventionnels. La négociation collective via les branches, serait encouragée par un cadre juridique adapté.

*ROME 4.0 (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est un outil au service de la mobilité professionnelle et du rapprochement entre offres et candidats, construit par Pôle emploi avec la contribution des partenaires (entreprises, branches et syndicats professionnels, AFPA...)

*validation des acquis de l'expérience (VAE)



LE MENTORAT, UN LEVIER ESSENTIEL POUR FAIRE SOCIÉTÉ PAR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INSERTION DES JEUNES ET UNE MOBILISATION DES COLLABORATEURS

***Par Gilles Vermot-Desroches,
co-président de la Commission
« Entreprises dans la société
et inclusion » du MEDEF***

Partage de compétences, recrutement et développement des talents, meilleure intégration professionnelle, augmentation de la productivité, égalité des chances, solidarité générationnelle, mentorat inversé... Le programme de mentorat en entreprise recèle de nombreux atouts.





« LE MENTORAT DÉSIGNÉ UNE RELATION INTERPERSONNELLE DE CONFIANCE, DE SOUTIEN ET D'APPRENTISSAGE MUTUELS. »

Alors que la Première ministre a annoncé vouloir renforcer le nombre de jeunes accompagnés via ce dispositif, déclarant le mentorat « grande cause nationale », le MEDEF souhaite accroître sa mobilisation en faveur du mentorat au service d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes, mais également de publics spécifiques (personnes avec handicap, réfugiés, personnes bénéficiant de reconversions professionnelles, de mobilités sociales et professionnelles...). Ce travail s'inscrit dans une réflexion plus large menée au sein d'une nouvelle Commission « Entreprise dans la société et inclusion » du MEDEF que j'ai la chance de co-présider.

Le mentorat, tout le monde en a entendu parler mais de nombreux chefs d'entreprises hésitent à sauter le pas, craignant la désorganisation, l'investissement en temps que cela requiert de la part de leurs collaborateurs...

Mais le mentorat peut également être considéré comme un outil stratégique à la main de l'entreprise, participant à sa politique d'attractivité dans un contexte de difficulté de recrutement, de fidélisation, et d'engagement sur le territoire. Le mentorat est d'abord un outil majeur permettant d'ouvrir les portes de l'entreprise aux jeunes - et même à des publics moins jeunes - par les échanges avec des professionnels. En effet, la faible connaissance des métiers, de l'entreprise,

ainsi que l'absence des codes sont autant d'obstacles à l'entrée des jeunes dans la vie active. C'est une chance également pour ces jeunes en difficulté d'insertion, que l'on estime à près d'un million.

Face à ces constats, le mentorat est une des solutions qui a démontré son efficacité. Rappelons-le, le mentorat désigne une relation interpersonnelle de confiance, de soutien et d'apprentissage mutuels. Dans l'environnement professionnel, le rôle des mentors est essentiel : en tant que personnes expérimentées, ils accompagnent une personne apprenante ayant besoin de conseils, dans son orientation ou sa progression.

Ses avantages sont multiples :

- Il représente un moyen pour les entreprises de rencontrer de futurs viviers de recrutement.

Les mentorés connaîtront mieux les métiers de l'entreprise et seront inspirés par le mentor, mais aussi par la culture de l'entreprise.

- C'est de surcroît un moyen de mobiliser ses salariés autour d'un projet porteur de sens.

La bonne communication auprès des collaborateurs est indispensable : il s'agit de démystifier ce qu'est le mentorat, son fonctionnement, et d'apporter des témoignages de collaborateurs déjà engagés. Il est clé par le partage de Sens et de Valeurs. D'après Article 1, le mentorat renforce le sentiment d'utilité pour 82 % des mentors.

- Le mentorat est utile à l'inclusion en entreprise :

il s'agit d'un engagement personnel pour le mentor comme pour le jeune mentoré fondé sur la confiance, la bienveillance, la liberté et le respect mutuel. L'initiative demande automatiquement de s'intéresser à l'autre, d'apprendre à le connaître.

Pour résumer, le mentorat est un apprentissage mutuellement riche pour le binôme. Pour le jeune mentoré, il apporte l'élargissement du champ des possibles, des idées, de la confiance, un réseau. Pour le mentor, salarié d'une entreprise notamment, il apporte le sentiment d'utilité sociale, mais aussi une opportunité de développer de nouvelles compétences.

Les solutions de mentorat sont multiples et s'adaptent à la culture de l'entreprise : mentorat de longue durée, mentorat flash, mentorat inversé (permettant de consolider les liens intergénérationnels dans l'entreprise). C'est aussi un excellent moyen d'autonomiser les jeunes sur le marché du travail.

De nombreuses associations peuvent accompagner les entreprises dans le déploiement des actions de mentorat. Plus de 1 000 entreprises sont notamment partenaires des associations du Collectif Mentorat, qu'il s'agisse de grands groupes, d'ETI ou de PME.

Un guide spécifique du MEDEF dédié au mentorat, vous apporte toute l'information sur les démarches à entreprendre et les différents outils d'accompagnement existants : www.medef.com/uploads/media/default/0020/01/15029-guide-mentorat-2023-medef.pdf

Le mentorat, c'est simple et surtout c'est un outil gagnant / gagnant.

Nous sommes convaincus que la mobilisation des entreprises et de leurs collaborateurs est indispensable pour réussir un changement d'échelle, s'engager comme une entreprise apprenante et maximiser ainsi l'impact positif de cet accompagnement.



O P E L

DÉCOUVREZ OPEL PARIS 16E

GESTION DE FLOTTE



VÉHICULES PARTICULIERS

NEUFS OU D'OCCASION **SPOTiCAR**

SERVICE ENTRETIEN & RÉPARATION

Réparateur agréé Citroën 

citroën

Votre contact privilégié

BRUNO CANBEK

07 48 72 28 48

b.canbek@1807groupe.fr



142 BD MURAT - PORTE SAINT CLOUD
01 57 95 30 00



« PENDANT LES 6 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT, CES MENTORS JOUENT UN RÔLE ACTIF DANS L'OUVERTURE VERS LE MONDE PROFESSIONNEL. »

Entretien avec **ERICKA COGNE** directrice générale de Télémaque

De quelle manière le mentorat peut-il contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes ?

Télémaque est un acteur pionnier du mentorat : un mentor issu du monde professionnel et un autre issu de l'établissement scolaire du jeune. Pendant les 6 années d'accompagnement, ces mentors jouent un rôle actif dans l'ouverture vers le monde professionnel. Nous organisons aussi des visites d'entreprises et des ateliers visant à accroître la confiance en soi. Notre programme alumni nous permet d'accompagner à la carte les étudiants post-bac (orientation, CV, entretien, équipement) et facilite leur insertion. 84 % de nos filleuls ont découvert des métiers qui leur étaient inconnus auparavant et 96 % de nos alumni se déclarent confiants pour leur avenir professionnel (Source Kimso, 2020).

Comment les entreprises peuvent-elles accompagner ce mouvement ?

Les entreprises peuvent jouer un rôle central dans l'émergence d'un droit au mentorat, en encourageant leurs collaborateurs à s'engager en tant que mentor. Elles peuvent aussi ouvrir leurs portes aux jeunes pour des visites de découverte, verser une partie du solde de leur taxe d'apprentissage, ouvrir les recrutements à notre communauté de 750 alumni ou encore proposer à leurs collaborateurs de s'engager dans du mécénat de compétence. Nous sommes fiers de compter sur le soutien de plus de 200 entreprises dont 65 % sont des TPE/PME/ETI.

Comment se situe la France en Europe en termes d'inclusion sociale ?

La France est l'un des pays les plus inégalitaires : l'origine sociale des élèves est un fort déterminant de leur réussite scolaire. Les enfants d'ouvriers sont 6 fois plus nombreux et orientés de facto vers la voie professionnelle que les enfants de cadres. Seulement 10 % des étudiants ont des parents ouvriers et 17 % ont des parents employés. Avec à la clé un impact sur l'insertion professionnelle, puisque l'écart de taux de chômage entre les jeunes diplômés du supérieur et ceux faiblement diplômés, est de 13 points en France. (Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale).

Rendre effectif le droit à la santé

Le droit à la protection de la santé figure dans le préambule de la Constitution française. Bien qu'opposable, il n'est pourtant pas suffisamment effectif dès lors qu'on le confronte à la réalité de notre société. Face à ce constat, le Groupe VYV a choisi de porter l'ambition d'une santé accessible à tous et d'en faire sa raison d'agir.

Plus de 7 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner au moins une fois

Selon une enquête Groupe VYV - Viavoice, réalisée en janvier 2023, le renoncement aux soins est devenu un véritable phénomène de société, touchant une grande partie de la population française. Certains publics apparaissent comme étant plus impactés, c'est le cas de presque la moitié des étudiants (49 %) et de 61 % des personnes vivant dans des zones rurales où les délais d'attente découragent le recours aux soins. 82 % de nos concitoyens constatent des inégalités dans l'accès aux soins et la moitié les qualifie même d'importantes.

À ces chiffres, il convient d'ajouter la toile de fond d'inquiétudes plus globales : un système de santé en crise, une urgence de relocalisation de certains médicaments, le vieillissement de la population, pour ne citer que celles-là.

Passer des constats aux solutions

Le socle de nos valeurs mutualistes qui fait de l'humanisme son point cardinal, nous appelle, comme il l'a toujours fait, à nous engager concrètement pour apporter de véritables réponses.

Le Groupe VYV, parce qu'il est un groupe de référence de santé et de protection sociale, souhaite donner plus d'impact à son action en proposant des solutions concrètes.

À travers une protection sociale de haut niveau, l'accès aux soins, le logement, l'accompagnement, le bien vieillir, le mieux-vivre son handicap, l'aide ou encore la parentalité, le Groupe VYV entend agir sur tous les déterminants de santé. Prévenir, anticiper et rendre accessibles les soins médicaux de qualité à tous sont des conditions essentielles du droit à la santé.

Agir pour la santé, aux côtés de tous les acteurs engagés

En donnant à chacun les moyens d'agir sur ces déterminants (accès aux soins, alimentation, logement, prévention, activité physique...) nous encourageons nos concitoyens à devenir acteurs de leur santé. Mais parce que les déterminants relèvent aussi de choix sociétaux, nous entendons dans le même temps et avec la même énergie, pousser ces sujets sur la scène sociale. Ainsi, la question environnementale appelle de notre part des actions concrètes.

La prévoyance, grande oubliée des dispositifs sociaux, doit également trouver toute sa place dans la palette des réponses que nous devons apporter si nous voulons que la santé ne devienne pas le marqueur des inégalités de notre société.

Agir pour que chacun accède à la santé, c'est avant tout agir ensemble, aux côtés de tous les acteurs publics et privés de la santé et des solidarités, pour travailler à une performance solidaire pour le bien de tous.



Pour + d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Découvrez nos actions pour une santé accessible à tous >



GRUPE
vyv

Pour une santé accessible à tous

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



DIRECTIVE EUROPÉENNE CSRD : UN DÉFI DE TAILLE POUR NOTRE TISSU INDUSTRIEL !

Par Hervé Bodinier,
consultant / Excellence opérationnelle
Industrial Functional Safety
& cybersecurity OT



La directive CSRD de l'Union européenne entrera en application en France dès la fin de cette année. Pour les entreprises, l'enjeu consiste à collecter et à maîtriser l'ensemble de leurs données environnementales.

Publiée en décembre 2022, la directive européenne dite « CSRD » (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) est la continuité du Pacte vert, et vise à faire de l'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) un nouveau pilier de la performance économique des entreprises. Elle concerne toutes les entreprises, des plus grandes aux plus modestes et y associera en cas de non-respect, des pénalités financières (voir RGPD).

Elle a pour ambition, une durabilité forte : réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030, par rapport à 1990. Cette loi Climat sera progressivement déployée entre 2025 pour les grands groupes, 2026 pour les PME/PMI, 2028 pour les ETI avec pour tous une année de référence N-1. Progressivement, ce seront toutes les entreprises cotées sur le marché réglementé européen qui devront s'inscrire dans cette démarche de Big Data, jusqu'aux TPE.

La directive pose trois types de questions à nos entreprises :

La gouvernance : elle engage l'équipe de direction dans sa capacité à anticiper la directive CSRD, laquelle sera traduite dans le droit français avant la fin de cette année (10 décembre 2023 au plus tard).

L'organisationnelle : il s'agit de définir un responsable, ou à défaut une équipe projet qui sera rapidement en capacité de traiter ces données plurielles.

La technique, qui renvoie les industriels à leur capacité à rassembler et à traiter le Big Data du type ESG et SIRH avec des outils adéquats.

La directive impose aux organisations d'identifier un ensemble de données au demeurant disparates, mais dont la maîtrise est nécessaire.

Cette data oblige notamment les entreprises à détailler les consommations d'énergie fossile et empreint carbone de leurs procédés industriels, ainsi que les fuites des fluides frigorigènes, la fertilisation azotée ou les biomasses. Elle vise aussi les déplacements des salariés, les transports des marchandises (en amont et en aval), la gestion des déchets, l'achat des matières premières, des services ou des produits. Sur l'ensemble de ces données (et plus encore, cette liste n'étant pas exhaustive), il s'agit pour chaque organisation d'être en mesure d'identifier la data de différentes sources, de la faire remonter, de la traiter et d'en présenter des bilans à travers des indicateurs. Une révolution à laquelle elles doivent se préparer dès maintenant.

infogreffe

Entreprendre en confiance

Êtes-vous bien informé sur votre risque client fournisseur ?

Restez alerté avec la fonctionnalité de mise sous surveillance et le KYC Infogreffe

LA SOURCE OFFICIELLE



Entreprenez en confiance, bénéficiez d'une information fiable et certifiée sur la santé financière, l'identité et la capacité juridique de vos partenaires

www.infogreffe.fr

LE CRA ACCOMPAGNE VOTRE TRANSMISSION D'ENTREPRISE

140 000 entreprises franciliennes employant au moins 1 salarié, seront concernées par une problématique de changement de dirigeants dans les 10 ans qui viennent. Pour les aider à passer ce cap, le CRA déploie dispositifs d'accompagnement et formations.

Le marché de la transmission des PME en Île-de-France présente un panorama riche en opportunités, mais aussi en défis à relever. « En 2023, même si les taux sont restés plus élevés et les ratios plus exigeants qu'en début d'année, les transmissions continuent de se financer quand elles sont à un prix de marché », constate Bernard Peugnet, coordinateur régional du CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires) Île-de-France. L'objectif est d'assurer une passation en douceur. « L'avenir pour la cession/reprise est assez serein : nos politiques prennent conscience que la reprise est un sujet très important pour le tissu économique français. 60 000 entreprises sont cédées par an : 15 000 PME et 45 000 TPE et micro-entreprises, ce qui représente beaucoup d'emplois et de savoir-faire à sauvegarder », souligne Pierre Oulès, Vice-président du CRA national.

Accompagner les porteurs de projets

Le cœur de mission du CRA est la mise en relation des cédants et des repreneurs pour la transmission des PME. Pour cela, il est présent sur tout le territoire national à travers 11 pôles régionaux et 70 délégations locales animées par 240 délégués bénévoles. Son activité s'étend sur ce marché de 60 000 TPE/PME de tous

secteurs d'activité, sauf le commerce de détail, pour un chiffre de 6 000 à 7 000 cessions par an. Pour aider les reprises, le CRA dispose d'une filiale de formation qui propose des programmes adaptés aux repreneurs, avec une formation phare de 3 semaines, éligible au CPF. Près de 400 personnes sont formés à l'année.

35 % du marché national

L'Île-de-France représente environ 35 % du marché national de la transmission. Cinq délégations déploient leurs activités sur la région :

- La formation des repreneurs, par des modules de formation diligentés par la filiale CRA Formation Île-de-France à Rueil-Malmaison, ou grâce à des webinaires mensuels sur des sujets d'expertise ;
- L'accompagnement des repreneurs par un délégué, la participation à des groupes de repreneurs et à la recherche active de cibles ;
- L'accompagnement des cédants pour anticiper les mesures nécessaires à la cession de leur entreprise, pour réfléchir avec des experts aux divers enjeux de la transmission et préparer le dossier de présentation de leur entreprise en vue de sa cession ;

- La mise à disposition pour les adhérents, de deux places de marché nationales de 1 200 repreneurs et de 600 affaires in bonis à céder ;
- Le développement d'échanges avec les syndicats professionnels, les agences de développement économique, les réseaux d'accompagnement et les cercles d'entrepreneurs.

Pour en savoir plus : www.cra.asso.fr

Le CRA est ainsi mobilisé auprès du MEDEF Île-de-France et Reprendre et Transmettre magazine, qui organisent tous les ans, en octobre, une conférence-débat dans le cadre du Tour de France de la Transmission d'entreprise.

SIP19 : LES GOODIES IMPRESSION « MADE IN FRANCE »

Dans l'univers vibrant de la personnalisation, une entreprise se démarque par son dévouement envers l'innovation et la qualité : SIP19, imprimeur et fournisseur d'objets et textiles personnalisés depuis 1962. Leur atelier figure fièrement sur le podium des plus grands ateliers français.



Cette entreprise a suivi une trajectoire remarquable passant d'un petit atelier parisien à plus de 2 000 m² à Marne-la-Vallée. Cet atelier emploie 40 collaborateurs franciliens... La clé de leur succès réside dans leur engagement envers la qualité, la créativité et l'innovation.

Cet héritage familial, démarré par Jacques Capirossi, le fondateur, a été porté avec fierté par son fils Pascal, qui a su maintenir et enrichir la réputation de l'entreprise. Aujourd'hui, c'est au tour de la troisième génération de perpétuer cet héritage avec passion et détermination. Sous la direction d'Antoine et de sa sœur Pauline, SIP19 continue d'innover, tout en préservant les valeurs familiales qui ont fait de cette entreprise ce qu'elle est aujourd'hui.

L'évolution de la qualité dans l'impression personnalisée

Chez SIP19, chaque projet est unique. C'est pourquoi les équipes de graphistes et de spécialistes en impression sont à l'écoute des attentes du client. Du concept initial à la réalisation finale, ils mettent leur expertise à son service pour garantir que sa vision devienne réalité. L'atelier français bénéficie de plus de 10 techniques de marquage tels que : la sérigraphie automatisée et manuelle qui permet d'imprimer jusqu'à 7 couleurs. C'est une technique parfaite pour les commandes volumineuses de t-shirts, de sacs en coton. La broderie, pour une touche d'élégance ajoutant une texture raffinée aux produits. La tampographie, utilisée pour imprimer des petites surfaces. Et plein d'autres techniques à découvrir avec ses experts...

Le meilleur pour votre image de marque

Spécialisée dans la communication par l'objet et le textile personnalisable, SIP19 a su s'adapter aux besoins variés des entreprises de toutes tailles, des TPE aux grandes entreprises, ainsi que des collectivités et des associations. Leur savoir-faire « Made in France » est le fruit de décennies d'expérience. Chaque objet, qu'il s'agisse d'un stylo gravé ou d'un t-shirt brodé, est le résultat de compétences transmises avec amour et fierté. Cette passion se traduit dans chaque produit fini, créant ainsi des pièces uniques qui captivent l'imagination de ceux qui les reçoivent.

PORTRAIT D'ENTREPRISE.



« SPÉCIALISÉE DANS LA COMMUNICATION PAR L'OBJET ET LE TEXTILE PERSONNALISÉS, SIP19 SAIT S'ADAPTER AUX BESOINS VARIÉS DES ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES. »



Une vision écologique pour un avenir durable

Conscients de l'impact nocif des déchets plastiques et des méthodes de production polluantes, ils ont fait le choix de s'initier au fur et à mesure à des matériaux écologiques et des techniques de fabrication respectueuses de l'environnement. Chaque objet publicitaire qui quitte leurs locaux est non seulement un symbole de la créativité, mais aussi de l'engagement envers un avenir plus durable. Leur gamme de goodies écologiques va au-delà de la simple étiquette « vert » ; elle incarne une mentalité qui cherche à préserver notre planète pour les générations futures.

L'impact social : créer des opportunités et soutenir les communautés

SIP19 n'est pas seulement une entreprise, c'est un acteur social engagé. Ils ont tissé des liens étroits avec les communautés locales, soutenant des initiatives éducatives, culturelles et sociales qui enrichissent le tissu même de la société. Leur engagement va au-delà de la simple impression de logos sur des objets. C'est un engagement envers la responsabilité sociale, un acte concret pour rendre au monde un peu de ce qu'il leur a offert au fil des années. Et le futur s'annonce prometteur pour l'entreprise, avec de plus en plus de clients qui, au-delà de l'imprimeur, recherchent un partenaire et des spécialistes marketing qui comprennent non seulement le pouvoir de l'impression, mais aussi celui des histoires qu'elle raconte.

FRANCHISÉ OU AGENCE INTÉGRÉE ? PASSEZ À L'ÉTAPE SUPÉRIEURE AVEC LA E-BOUTIQUE DE SIP19 : UNE SOLUTION 3-1.

Vous dirigez une entreprise prospère avec plusieurs agences ou franchises à travers le pays ou à l'international ? Simplifiez votre processus de fourniture de goodies et textiles grâce à la solution de E-Procurement développée au sein de chez SIP19. Ils prennent en charge l'intégralité de votre chaîne d'approvisionnement depuis la conception des produits jusqu'à leur envoi, en passant par la gestion de vos stocks en ligne. Avec la solution Web – print – logistique, offrez à vos franchisés et agences un accès facile aux produits phares de votre entreprise. Fini les tracas logistiques, leurs solutions E-Procurement optimisent votre efficacité opérationnelle.

Avantages de la solution : E-Boutique sur mesure :

- ♦ **Personnalisation :** définissez si votre E-Boutique est ouverte au public ou réservée exclusivement à votre réseau. Ils adaptent votre E-Boutique selon votre charte graphique ;
- ♦ **Accessibilité optimale :** votre E-Boutique est conçue pour être accessible sur tous les supports. Que ce soit sur un ordinateur, un smartphone ou une tablette ;
- ♦ **Contrôle :** grâce à votre tableau de bord administrateur, suivez toutes vos données produits, commandes et statistiques en temps réel. Vous avez un aperçu complet de votre activité en ligne.



*Entretien avec
Bruno Berthet,
président du GIM*

La loi sur l'industrie verte, crée-t-elle les conditions d'une transition écologique réussie pour notre appareil industriel ?

Il est d'abord essentiel de rappeler que l'industrie, par les solutions concrètes qu'elle développe, contribue très largement à cette transition. Nos entreprises sont mobilisées depuis longtemps sur la décarbonation de leurs activités. En 30 ans, elles ont réduit de 46 % leurs émissions directes de gaz à effet de serre. Entre 2009 et 2021, elles ont réduit de 13,2 % leur consommation énergétique et de 20 % leur consommation d'eau. La loi vient donc encourager cette dynamique de verdissement. Mais attention de ne pas uniquement soutenir les secteurs les plus en pointe comme l'industrie verte. Il faut pousser toute l'industrie à devenir plus vertueuse, avec des mesures comme le maintien du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a fait ses preuves, l'allègement des normes ou la baisse des impôts de production, pour encourager l'innovation et la réindustrialisation.

Justement, cette réindustrialisation vous semble-t-elle bien engagée en Île-de-France et quels sont les principaux obstacles à lever ?

L'Île-de-France est déjà la première région industrielle, notamment dans le domaine de la métallurgie, et dispose de nombreux atouts, comme une grande diversité des secteurs représentés : automobile, défense, construction ferroviaire ou aéronautique, équipements fournisseurs d'énergie, matériel médical... Ces dernières années, nous avons su stopper la désindustrialisation, et nous enregistrons les premiers frémissements d'un mouvement inverse. Mais la situation reste fragile. Si nous voulons amplifier cette réindustrialisation, il est essentiel que les différents acteurs impliqués, connaissent et comprennent mieux les spécificités de notre industrie, pour répondre à ces attentes. Le tissu industriel francilien est composé à 60 % de PME, qui travaillent selon les principes de l'industrie du futur, seul moyen pour elles de résister aux complexités et aux surcoûts de la région. Leur préoccupation majeure est le défi des compétences pour les nouveaux métiers, avec des enjeux d'accompagnement et de transformation. La courbe démographique qui se traduit par une hausse des départs à la retraite, la renaissance du nucléaire ou la transformation des process industriels, provoquent un appel d'air en faveur de personnels plus qualifiés. Une transformation qui constitue une opportunité de compétitivité et un enjeu de souveraineté exacerbés par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.

“ De nouveaux métiers émergent et nous devons proposer une offre de formation à la hauteur des besoins des entreprises et des attentes des plus jeunes générations. ”

“ L’industrie, par les solutions concrètes qu’elle développe, contribue très largement à la transition écologique. ”



L’industrie verte, peut-elle être un facteur d’attractivité auprès des nouvelles générations et comment s’organise la formation aux nouveaux métiers ?

Il est certain que les nouvelles générations sont très sensibles à cette industrie qui contribue à la transition écologique. De nouveaux métiers émergent et nous devons proposer une offre de formation à la hauteur des besoins des entreprises et des attentes des plus jeunes générations. Les Pôles Formation UIMM d’Île-de-France (le Groupe AFORP, le CEFIPA, et MECAVENIR), accompagnent les entreprises dans la formation de leurs salariés. Le GIM a signé une convention de partenariat avec le Rectorat d’Île-de-France, afin de tisser des liens plus étroits avec les lycées professionnels, et ouvrira en septembre prochain, un nouveau centre de formation à Cachan. Installé sur l’ancien site de l’École normale supérieure (ENS), au cœur d’un écosystème scientifique et technologique, il proposera une offre de formation innovante, à la croisée de l’industrie et du numérique, allant de la chaudronnerie au master en cybersécurité, pour accroître l’attractivité d’une industrie qui souffre encore d’un déficit d’image.

Cette transition suppose d’importants investissements. Les dispositifs financiers d’accompagnement, vous semblent-ils adaptés aux besoins des PME et ETI ?

Ça va dans le bon sens et certaines mesures commencent à porter leurs fruits. Toutefois, des critères d’éligibilité peuvent limiter l’impact des dispositifs, les entreprises peuvent rencontrer des difficultés à répondre aux critères et à remplir des dossiers trop complexes. Enfin, les subventions ne correspondent pas toujours aux business modèles. Il faut donc veiller à rationaliser les procédures en levant les facteurs de complexité.

Comment le GIM accompagne-t-il les entreprises ?

En assistant et conseillant les entreprises adhérentes dans l’application des dispositions conventionnelles, des textes réglementaires et la gestion de leur personnel. L’un de nos domaines d’excellence est le droit social appliqué, qui nous permet de les aider à aller de l’avant dans un environnement social adapté à leurs spécificités. C’est ainsi que la branche a négocié avec les partenaires sociaux la nouvelle convention collective de la métallurgie, pour rendre nos entreprises plus attractives et plus compétitives. Elle gomme notamment les différences entre les cadres et les autres salariés. Elle constitue un vrai facteur de simplification et de convergence, en venant remplacer les 68 conventions territoriales qui existaient jusqu’à présent. Nous accompagnons également les PMI en matière de RSE, tant sur les questions sociales qu’environnementales, afin qu’elles agissent et interagissent de façon toujours plus responsable, moyen de contribuer à changer l’image d’un secteur dont le public a souvent une image tronquée. Mais cela suppose aussi de nombreux efforts de notre part pour aller davantage vers les autres, afin d’expliquer la réalité de nos métiers et l’apport de notre secteur d’activité à la société.

GIM

1 800 entreprises qui réalisent
8 % du PIB francilien.

275 000 salariés soit 15 % des
effectifs de la métallurgie française.



LA BRETAGNE

SURFE SUR L'ÉNERGIE BLEUE

Résolument tournée vers les nouvelles technologies, la Bretagne a fondé sa stratégie de développement sur trois piliers : l'économie grise avec le numérique et la connaissance, l'économie verte avec l'agriculture et la transformation énergétique, l'économie bleue avec les productions marines et les biotechnologies où elle investit désormais largement.

Le dynamisme du développement économique breton se caractérise par une diversification réussie des secteurs d'activité et une capacité à tirer parti des atouts régionaux. La transition vers une économie plus durable offre de nouvelles opportunités à une agriculture traditionnelle (25 000 exploitations). Celle d'encourager le développement d'une agriculture

raisonnée et la promotion de filières agricoles biologiques au service d'un secteur agroalimentaire puissant qui emploie 70 000 salariés (20 Mds € de CA). Dans l'univers numérique, les start-up bretonnes, soutenues par des incubateurs locaux, ont généré un véritable écosystème entrepreneurial florissant. La région est en pointe dans le domaine de la cybersécurité,

avec la présence de grands groupes (Airbus Cybersecurity, Thales Services, Orange Cyberdéfense) et un tissu de 160 entreprises. Symbole de ce vivier est l'ouverture fin 2023 à Rennes du Cyber Place et de sa pépinière de start-up en cybersécurité. D'autres champs d'activités phares caractérisent aussi la Bretagne, comme les télécoms, l'automobile ou les services.

REGARD SUR.

→ LA BRETAGNE

« LA BRETAGNE REPRÉSENTE À ELLE SEULE 50 % DES COMPÉTENCES FRANÇAISES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER. »

Une économie marine en mutation

La Bretagne est la première région de France en termes de pêche. 30 % des navires ainsi que 37 % des marins pêcheurs hexagonaux sont bretons. Le centre Bretagne de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), regroupe la plus importante communauté océanographique de France, avec 690 salariés. Les biotechnologies marines se développent grâce à un tissu dense de TPE et PME dans les domaines de la cosmétique, avec Lessonia, Polymaris ou TechNature, mais aussi de la santé avec Perha Pharma ou SeaBeLife, ou de l'agro-industrie avec Agrimer, Olmix ou TechSeaLab. Malgré les restructurations des arsenaux de Brest et de Lorient, la région se classe toujours première en matière de construction navale militaire, et seconde pour les navires civils (le secteur emploie plus de 13 000 personnes). Côté tourisme, les 2 737 km de côtes bretonnes et la douceur du climat ont le vent en poupe, avec 117 millions de nuitées (+6 %) en 2022, selon Tourisme Bretagne. Et c'est encore vers la mer que se tournent aujourd'hui tous les regards, au moment où la région mise sur l'éolien flottant et l'hydrolien.

Une région pionnière des énergies marines

En 1967, la première usine marémotrice au monde était mise en service sur La Rance, près de Saint-Malo. L'innovation se poursuit aujourd'hui. La Bretagne représente à elle seule 50 % des compétences françaises en recherche et développement des sciences et technologies de la mer. 190 entreprises, PME et grands groupes, couvrent l'ensemble de la chaîne de valeurs des énergies marines : étude, service et supports, fabrication, installation et logistique, exploitation et maintenance. Du CAP au diplôme d'ingénieur, 150 formations adaptées à ces métiers sont proposées dans les lycées maritimes et établissements d'enseignement supérieur bretons. La région ambitionne de développer une filière industrielle forte, capable de rayonner à l'international et de réduire la dépendance énergétique du territoire.

À la pointe en matière d'éolien flottant

Trois sites d'essais maritimes accueillent les principales technologies des énergies marines renouvelables (EMR) : l'hydrolien, l'éolien, le houlomoteur. L'éolien flottant se révèle être le plus prometteur. Trois parcs sont prévus, dont deux en Bretagne Sud d'une puissance de 750 MW. Le 3^e et le plus performant des parcs, entrera en service d'ici fin 2023, dans la baie de Saint-Brieuc. Composé de 62 éoliennes, il devrait produire 1 820 GWh/an, soit la consommation annuelle en électricité de 835 000 habitants (chauffage compris). Toujours dans le domaine des énergies vertes, des installations solaires à grande échelle contribuent à l'émergence d'une véritable industrie photovoltaïque régionale.

Des entreprises plus actives à l'international

2022 a été marquée par une importante progression du nombre d'entreprises bretonnes, exportatrices. Depuis 2 ans, le volume de nouveaux exportateurs se maintient à un niveau élevé. L'enquête bisannuelle de Bretagne Commerce International (CCI Bretagne) révèle une hausse de 3,3 %. L'industrie agroalimentaire représente plus de 37 % des exportations régionales, plaçant ce secteur en tête des échanges à l'international. 40 % des entreprises envisagent une hausse de leurs exportations. Cette enquête révèle également qu'une entreprise sur cinq, réalisant tout ou partie de sa production à l'étranger, projette d'en relocaliser une partie en France dans les 2 années à venir.

« LE TAUX DE CHÔMAGE (5,7 % AU PREMIER TRIMESTRE 2023) EST L'UN DES PLUS BAS DE FRANCE. »

Rencontre avec

**HERVÉ
KERMARREC**

président du MEDEF Bretagne

REGARD SUR.

→ LA BRETAGNE

« LA BRETAGNE, AVEC 12 000 EMPLOIS CIVILS ET MILITAIRES ET PLUS DE 5 000 ÉTUDIANTS, EST LA DEUXIÈME RÉGION DE FRANCE EN MATIÈRE DE CYBER APRÈS L'ÎLE-DE-FRANCE. »

Le dynamisme économique en Bretagne se caractérise par une diversification réussie des secteurs d'activité. Comment l'expliquez-vous ?

L'économie bretonne de l'après-guerre était avant tout centrée sur la pêche et l'agriculture. Ces deux secteurs ont permis de développer une puissante industrie agroalimentaire qui a nourri la France dans d'excellentes conditions de sécurité alimentaire. Aujourd'hui, la Bretagne, qui compte 3,3 millions d'habitants, nourrit 22 millions de personnes, à des prix très abordables. La Bretagne a ainsi contribué à l'amélioration de l'alimentation des Français après les privations de la guerre et de l'immédiat après-guerre. Au cours des trente glorieuses, les exécutifs successifs, et notamment le général de Gaulle, ont pris des décisions de diversification, à commencer par la création de la grande usine Citroën à Rennes qui a fabriqué les 2 CV, et qui aujourd'hui fabrique les véhicules haut de gamme du groupe Stellantis. L'autre grande décision fut de faire de la Bretagne un lieu d'excellence en matière de télécommunications avec la création en 1960 du Centre national d'études des télécommunications (CNET) à Lannion. En 1962, la première liaison télévisée intercontinentale fut réalisée entre Pleumeur-Bodou et Andover (États-Unis). La Bretagne a aussi hébergé les grands centres de recherche des PTT devenus France Telecom puis Orange. Songez qu'il y a encore quelques années Orange disait que 50 % de sa R&D était réalisée en Bretagne ! Maintenant la Bretagne est riche d'un remarquable écosystème en matière de cybersécurité avec beaucoup d'entreprises et d'écoles et de grands centres cyber militaires. La Bretagne, avec 12 000 emplois civils et militaires et plus de 5 000 étudiants est la deuxième région de France en matière de cyber après Île-de-France et son célèbre plateau de Saclay.

Nous travaillons actuellement avec la Région Bretagne et l'État à la création d'un campus cyber en Bretagne.

Le secteur des énergies renouvelables offre un potentiel considérable dans votre région. La Bretagne peut-elle servir d'exemple en matière de transition écologique ?

La Bretagne se distingue par son caractère péninsulaire qui lui permet de disposer d'une très grande façade maritime et lui confère une situation privilégiée pour récupérer l'énergie issue des courants de marée, de la houle et du vent. Pour ce qui est des courants de marée, nous disposons du barrage de la Rance, plus grande usine marémotrice du monde jusqu'à ce que les Sud-Coréens en construisent une récemment, légèrement plus puissante. Nous avons aussi une entreprise qui travaille sur les hydroliennes, qui, sur le même principe que les éoliennes, permettent, à partir des courants de marée, de produire de l'électricité. Cette hydrolienne est testée depuis plusieurs années, au sud de Ouessant. Nous avons aussi vocation à développer des champs éoliens flottants offshore, le prochain étant prévu entre Belle-Île et Groix.

La région est aussi leader de l'économie maritime. L'offre de formation répond-elle aux attentes des entreprises ?

L'économie maritime est un sujet très vaste qui concerne la pêche, la plaisance, la course au large, la marine marchande mais aussi les énergies marines renouvelables, la construction et la réparation navales, etc. Bref, le secteur est très vaste et il est très difficile de répondre simplement à cette question. Ce que je puis vous dire est que tous les acteurs concernés, branches, MEDEF, Pole emploi, Région, acteurs de la formation, mettent tout en œuvre pour que l'offre de formation soit adaptée aux besoins des entreprises. Un exemple : des réflexions sont en cours pour que les lycées professionnels, qui forment aux métiers de la pêche, puissent former demain aux métiers de la marine marchande.

Faites (vous) un don.



Parce que l'on ne sait pas de quoi sera fait le futur, les équipes de l'Hôpital Foch travaillent jour et nuit à faire avancer la médecine.

La Fondation soutient l'Hôpital Foch depuis sa création en 1929. Grâce à vos dons, elle l'accompagne dans sa quête d'excellence et d'innovation via le financement de programmes de recherche, de formation ou encore l'acquisition d'équipements de pointe. Elle est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie exempts de tous droits de succession.

Pour toute demande de renseignements, contactez-nous par mail : contact@fondation-foch.org ou au **01 45 06 29 24**



www.fondation-foch.org

REGARD SUR.

→ LA BRETAGNE



Le numérique occupe une place prépondérante dans le dynamisme économique. La région peut-elle jouer à nouveau un rôle clé dans l'émergence de nouvelles technologies disruptives comme ce fut déjà le cas par le passé avec le Minitel ?

La Bretagne compte effectivement beaucoup d'entreprises innovantes qui ont permis ou permettront demain l'émergence de ces technologies disruptives. Nous avons un bel exemple avec l'entreprise Hemarina, fondée par un chercheur du CNRS, dont l'innovation repose sur les particularités de l'hémoglobine purifiée des vers arénicoles. Sa structure est comparable à celle de l'hémoglobine humaine, toutefois elle se distingue par :

- son caractère universel (compatibilité avec tous les groupes sanguins),
- sa capacité à lier 40 fois plus d'oxygène que l'hémoglobine humaine.

Elle permet de faire des greffes sans rejets. La technologie de cette entreprise vient d'être homologuée et elle permettra de grands progrès thérapeutiques. Le célèbre hôpital militaire du Val-de-Grâce, par exemple, utilise déjà ce produit révolutionnaire pour ses greffes. Cet exemple est remarquable et je vous confirme que nous avons en Bretagne des entreprises qui mènent des recherches poussées pour proposer des solutions disruptives.

Comment les entreprises bretonnes abordent-elles 2024 ? Quelles sont leurs principales préoccupations ?

Elles sont objectivement préoccupées par la situation géopolitique, de surcroît dans un contexte où les hauses de taux de d'intérêt commencent à diffuser leurs effets « quasi-récessifs » sur l'économie. Les entreprises bretonnes vont une nouvelle fois faire preuve de résilience et sauront s'adapter pour passer le cap difficile qui s'annonce, pour mieux rebondir ensuite.

Bénin :

UNE ÉCONOMIE EN ATTENTE DE DIVERSIFICATION

Longtemps concentrée sur la production de coton (premier producteur africain), l'économie béninoise entame une transformation structurelle. Objectif : se tourner vers un modèle plus créateur d'emplois et faisant une plus large place à l'initiative privée.

Avec une croissance de 7,2 %, selon le FMI, le Bénin a su rebondir après la crise sanitaire. Le pays a pourtant dû affronter de nombreux chocs, comme la fermeture des frontières avec le Niger, la crise russo-ukrainienne, etc. Face à cette situation, le gouvernement béninois a apporté des réponses jugées volontaristes par les observateurs économiques internationaux, entre subventions, blocages des prix et une inflation contrôlée, qui s'est située autour de 1,7 % en 2021 et 2022, selon la Banque mondiale, contre une moyenne régionale à +6,8 %. Si les récentes mesures prises pour lutter contre les effets de la guerre en Ukraine pèsent sur l'équilibre budgétaire, les autorités béninoises ont réaffirmé leur volonté de revenir à un déficit stabilisé à 3 % du PIB à horizon 2024.

Des investissements publics pour soutenir la croissance

Les autorités ont lancé des grands projets dans les secteurs du tourisme, du numérique, de l'industrie ou des transports. Les investissements publics, particulièrement dans le réseau électrique et le transport de marchandises, ont servi de moteur à une croissance portée par une position de carrefour commercial important. Le port de Cotonou travaille sur sa compétitivité, soutenu par l'expertise du port d'Anvers. Eiffage a remporté en août 2022 un contrat de 160 M € d'extension et de rénovation d'ici 2027. Toujours dans cette logique d'échanges, la China National Petroleum Corporation a mis en service cette année, l'oléoduc entre Agadem (Niger) et Port Sémé. Avec des travaux lancés en octobre 2021, la Banque africaine de développement finance l'aménagement de la « route du coton » dans le Nord entre Djougou et Banikoara, à hauteur de 237 M \$, une fin attendue courant 2024.

INTERNATIONAL.

→ BÉNIN

« LES AUTORITÉS
ONT LANCÉ
DES GRANDS PROJETS
DANS LES SECTEURS
DU TOURISME,
DU NUMÉRIQUE,
DE L'INDUSTRIE OU
DES TRANSPORTS. »

LE BÉNIN EN CHIFFRES

12,5

millions d'habitants

15 Mds €

de PIB

740,5 M€

d'exportations

7,2 %

de croissance

(Sources : FMI et Direction générale du Trésor - 2021)

Développer les activités de transformation

Pour ce faire, le président du Bénin Patrice Talon, mise sur la zone économique de Glo Djigbé, situé à 45 kilomètres de Cotonou, la capitale économique. Car si le petit État d'Afrique de l'Ouest est le premier producteur de coton d'Afrique, il exporte quasiment la totalité de cette matière première, notamment vers le Bangladesh. Aujourd'hui, l'objectif est de transformer localement ce coton, pour devenir un acteur à part entière du secteur de la confection au niveau mondial. Des usines de confection textile ont ouvert à l'automne 2022 dans la zone industrielle de l'agglomération. D'autres secteurs sont concernés par ce méga projet, notamment l'agriculture, avec la transformation locale de l'acajou ou de la noix de cajou dont l'exportation sera interdite en 2024, l'assemblage de motos ou la production de jus de fruits. Et cela fonctionne, puisque le pays voit affluer sur son sol des investisseurs étrangers, notamment asiatiques. À la clé, de nombreux avantages, dont des exonérations d'impôts, de droits de douanes, de taxes, etc. En contrepartie, ces investisseurs devront davantage œuvrer dans le social : création d'emplois, augmentation des salaires, couverture sociale...

Une gestion macroéconomique saluée par le FMI

Le Plan d'action gouvernemental mené depuis 2018, pour une meilleure gestion macroéconomique et transparence budgétaire, a permis au pays de se financer sur les marchés en 2019 et 2021. Grâce à un accord conclu avec la FMI, Cotonou a également bénéficié en juillet 2022 de la 1^{re} revue au titre du programme Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) et Facilité Élargie de Crédit (FEC), sur 42 mois (au lieu des 36 habituels), à hauteur de 638 M \$, venant en soutien à la stabilisation anti-inflationniste, à la poursuite du plan de développement, ainsi qu'aux dépenses de sécurité. Le Bénin a même changé de catégorie en 2020 en devenant un pays à revenu intermédiaire, au même niveau que la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Maroc, et cela, alors que le pays n'a pas voulu bénéficier de l'initiative G20 de suspension du paiement des échéances de dette (ISSD) pour faire face à la pandémie.

« Les efforts considérables déployés par les autorités béninoises en matière de recouvrement des impôts et de redéfinition des priorités en matière de dépenses complètent les financements du FMI, ce qui permet au Bénin de faire face aux dépenses imprévues liées à la guerre prolongée en Ukraine et aux retombées des risques sécuritaires régionaux », a déclaré le directeur général adjoint du FMI, Kenji Okamura. Ce volontarisme a valu au Bénin l'approbation de l'agence de notation Fitch, qui a relevé par deux fois la note du pays, désormais à B + avec perspective stable. « Aujourd'hui, le cadre macro-économique est sain, le niveau d'endettement est raisonnable, le risque est modéré avec les résultats qui disent que le programme que nous avons avec le FMI est bien tenu, l'économie est solide et tous les critères sont respectés », décrypte le ministère des Finances. Rappelons que un cinquième de la population de ce pays de 12,5 millions d'habitants vit avec moins de 1,90 dollar par jour, selon les données de la Banque mondiale. Surtout, l'insécurité due aux groupes terroristes qui font pression depuis le Burkina Faso et le nord du pays, demeure une source d'inquiétude.

Sénégal :

DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE INTÉRESSANTES

Après avoir ralenti à 4,7 % en 2022, la croissance du Sénégal devrait rebondir à plus de 5,3 % cette année, en partie sous l'effet de l'émergence de son secteur gazier et pétrolier. De quoi favoriser un ambitieux programme de réformes.

La découverte de gisements de gaz et de pétrole en 2014 et 2016, constitue un véritable bouleversement pour toute l'économie du pays. En effet, la Banque mondiale estime que l'entrée en production des gisements d'hydrocarbures devrait doubler la croissance de l'économie sénégalaise.

De grandes attentes liées à la production de gaz

Initialement prévu pour le dernier trimestre 2023, le démarrage de l'exploitation du gisement gazier de Grand Tortue Ahmeyim, situé sur la frontière maritime avec la

Mauritanie, a été reporté au premier trimestre 2024 par son exploitant le groupe BP, pour des raisons opérationnelles. La majorité du gaz issu de ce site sera exportée sous forme liquide vers l'Europe. Le gisement offshore Yaakar Teranga est lui, voué à alimenter exclusivement le Sénégal. Pour y parvenir, des centrales à gaz vont être construites, comme Ndar Énergie au nord du pays, d'une capacité de 200 mégawatts. D'autres centrales fonctionnant au fioul seront converties. Au Sénégal, l'électricité est produite à 80 % à partir de produits pétroliers importés. Pour Papa Daouda Diène de l'ONG NRGI,

l'arrivée du gaz aura un impact positif sur la souveraineté énergétique : « On importe du fuel et c'est subventionné. Le fait d'utiliser du gaz permettra de réduire considérablement les subventions, ce qui laissera de l'espace budgétaire pour consacrer des investissements à l'extension du réseau. » L'exploitation de ces champs devrait en effet fournir, dans un premier temps, environ 5 millions de tonnes de pétrole brut et 2,5 millions de tonnes de gaz liquéfié par an. C'est toute l'économie sénégalaise qui sera transformée, puisque l'effet devrait aussi se faire sentir sur les budgets des ménages et sur l'industrie.

INTERNATIONAL.

→ SÉNÉGAL

« UN CADRE LÉGAL A ÉTÉ CRÉÉ, AINSI QU'UNE PROCÉDURE D'ADJUDICATION DES CONTRATS D'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES, CE QUI ASSURERAIT LA PLUS GRANDE TRANSPARENCE. »

« On peut anticiper des baisses des tarifs aux consommateurs finaux de l'ordre de 30 % », détaille Mohamed Abdallahi Seck de l'association sénégalaise pour le développement de l'énergie en Afrique. « Cela permettra surtout d'aller vers l'industrialisation », précise Awa Marie Coll Seck, présidente du comité ITIE pour la transparence dans les industries extractives au Sénégal. « Que ce soit dans le fer, l'agroalimentaire, la pétrochimie, les engrais. En fait, l'industrie de transformation. »

Des mesures de sauvegarde

Une nouvelle dépendance qui comporte aussi sa part de risques, comme le montre l'exemple de l'Algérie où la manne gazière n'a pas profité au développement de la population. Dakar dit avoir tiré les leçons des expériences douloureuses de ses voisins et assure savoir comment éviter les pièges d'une manne qui peut s'avérer néfaste si elle est mal gérée. Un cadre légal a été créé, ainsi qu'une procédure d'adjudication des contrats d'exploitation des hydrocarbures, ce qui assurerait la plus grande transparence. « Les contrats signés par le Sénégal apportent à notre pays des parts comprises entre 50 et 64 % des bénéfices qui seront réalisés dans le cadre des projets en cours », assureait la ministre sénégalaise du Pétrole et des Énergies Aïssatou Sophie Gladima, à la revue Afrimag fin 2022. Au Sénégal, où 30 % de la population n'a pas encore accès à l'électricité, la ressource est attendue avec impatience.

Des réformes structurelles indispensables

La croissance devrait accélérer pour atteindre 10,6 % en 2024 et 7,4 % en 2025, tandis que la croissance hors hydrocarbures devrait s'établir aux alentours de 6 %, en supposant que les autorités appliquent des politiques macroéconomiques prudentes et qu'elles mettent résolument en œuvre des réformes structurelles dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. La politique gouvernementale en la matière repose principalement sur trois piliers :

- 1) Réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement en engageant un rééquilibrage budgétaire crédible,
- 2) Renforcer la gouvernance du secteur public et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- 3) Favoriser une croissance plus inclusive alimentée par le secteur privé.

Pour ce faire, le pays a conclu des accords de protection et de promotion des investissements (APPI) avec plusieurs dizaines de pays partenaires à travers le monde. Ces accords améliorent la sécurité juridique des investissements. Ils prévoient le rapatriement libre des capitaux d'investissement, garantissent l'expropriation et prévoient une clause

de la nation la plus favorisée (NPF) au traitement des investisseurs. Ils prévoient aussi l'indemnisation des pertes en cas de guerre, de conflit armé ou d'émeute. Le pays a une longue tradition de paix et de démocratie. Ce climat pacifique a contribué à créer un environnement propice à l'investissement de capitaux étrangers.

Préparer l'avenir

Le 22 juin, le Sénégal a signé avec les pays du G7 et l'Union européenne un accord de prêt d'un montant de 2,7 Mds \$, pour s'engager dans la transition vers une énergie propre. Ce partenariat vise à aider le pays à mettre au point une stratégie de résistance au changement climatique dans le secteur énergétique, à augmenter la part des sources d'énergies renouvelables dans son mix énergétique, à améliorer le stockage d'énergie et la stabilité des réseaux électriques, et à créer des emplois durables.

CHIFFRES CLÉS

16,9
millions d'habitants

27,5 Mds \$
de PIB + 4,7 %

+9,7 %
d'inflation

+17,7 %
pour les exportations
françaises (822 M€)

+18,4 %
pour les importations
françaises (90,7 M€)

(Source Trésor Public – 2022)

ARRÊTS SUR LES ARRÊTS MALADIES ET CONGÉS PAYÉS : *impact, enjeux et attentes*

Juliette Giraudet, avocate

Les arrêts du 13 septembre 2023 de la Cour de cassation ont fait grand bruit en ce qu'ils prévoient désormais une assimilation à du temps de travail effectif tous les arrêts de travail pour l'acquisition des congés payés.

• **Le droit positif français n'assimile pas les arrêts de travail à du temps de travail effectif pour l'acquisition des congés payés.**

Seuls les arrêts de travail pour accident du travail ou maladie d'origine professionnelle sont assimilés à du temps de travail effectif pour la détermination de la durée du congé dans la limite d'une durée ininterrompue d'un an¹.

Certaines conventions de branches prévoient des assimilations plus favorables.

• **La CJUE considère que le Code du travail français n'est pas conforme au droit européen : tous les arrêts, quelle que soit leur durée, doivent ouvrir droit à congés payés.**

Depuis 2009, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) assimile l'arrêt maladie à une période de travail effectif pour l'acquisition des congés payés². En 2012³, elle a considéré que le droit français était incompatible avec le droit de l'Union européenne⁴.

Pour autant, les juges continuaient à appliquer les règles internes au regard de l'absence d'effet direct de la Directive⁵. Néanmoins, dans la mesure où la CJUE a considéré en 2018 que l'article 31, § 2 de la Charte des droits fondamentaux, qui vise la directive, était d'effet direct⁶, la Cour de cassation a exigé du législateur une mise en conformité du Code du travail avec le droit de l'Union européenne dans son rapport de 2018.

• **Face à l'inertie du législateur, la Cour de cassation a écarté l'application du droit français en raison de leur inconstitutionnalité.**

Par trois arrêts du 13 septembre 2023, **la Cour de cassation a jugé** que :

- les salariés dont le contrat de travail est suspendu en raison d'un arrêt de travail pour maladie d'origine non professionnelle acquièrent des droits à congés payés durant cette période⁷ ;
- les salariés placés en arrêt de travail pour accident du travail ou maladie d'origine professionnelle acquièrent des congés payés au-delà d'une durée légale ininterrompue d'un an⁸ ;
- le délai de prescription de l'indemnité de congés payés ne peut commencer à courir que si l'employeur a pris les mesures nécessaires pour permettre au salarié d'exercer effectivement son droit à congés payés⁹.

DROIT.

→ CONGÉS PAYÉS & ARRÊTS MALADIE

• Quelles sont les conséquences pratiques de ces décisions ?

Certaines juridictions du fond ont déjà appliqué ces nouveaux principes à des contentieux en cours (Cour d'appel de Paris, de Reims, de Versailles).

En application de cette nouvelle jurisprudence :

- les salariés dont le contrat de travail a été rompu pourraient solliciter le paiement d'une indemnité compensatrice des congés payés acquis et non pris¹⁰ ;
- les salariés en poste ne peuvent pas solliciter le versement d'une indemnité compensatrice de congé payés¹¹ mais une augmentation de leur compteur de congés payés ;
- nous pouvons espérer que les juges décident de ne pas accorder le versement de dommages-intérêts en réparation du préjudice causé par la privation du congé¹², l'employeur n'ayant pas sciemment empêché le salarié à prendre ses congés acquis.

• Dans quelles limites ?

La portée de ces revirements est difficile à appréhender car la Cour de cassation n'a apporté aucune précision quant au délai de prescription à appliquer ou quant à la durée du report possible et le droit français ne régit pas ce nouveau principe.

Certains axes de réflexion visant à contrôler l'impact majeur de cette évolution du droit positif doivent être envisagés par les entreprises :

- se saisir de dispositions spécifiques de certaines conventions collectives ;
- se saisir de l'information sur la période de prise des congés et l'ordre des départs en congés ;
- le code du travail ne permet pas un report illimité des droits au congé annuel ;
- le délai de prescription de 3 ans pourrait être appliqué¹³ ;
- le solde de tout compte est libératoire ;
- le droit de l'Union ne garantissant que 4 semaines de congés payés, nous pourrions limiter à 4 semaines la régularisation ;
- l'application d'une durée de report raisonnable de 15 mois ou d'un plafond de congés payés acquis comme le suggèrent la CJUE et la pratique d'autres États membres ;

- le risque de départage au conseil de prud'hommes sera important et une évolution jurisprudentielle lente.

Selon le taux d'absentéisme et le chiffrage du risque de rappel de congés payés, les entreprises n'ont pas intégré de manière uniforme ces décisions dans leurs pratiques :

- pour le passé, certaines réalisent un traitement au cas par cas, d'autres ont fait le choix de régulariser jusqu'à 2009, ou uniquement sur 3 ans, d'autres ont provisionné le risque sans régulariser pour le passé ;

- pour l'avenir, certaines ont d'ores et déjà paramétré leur logiciel paie ou ont procédé à une information individuelle auprès de leurs salariés sur l'acquisition des congés payés, et d'autres attendent une clarification de la part du gouvernement sur un projet de légifération visant à atténuer l'impact financier de ces décisions sur les entreprises.

*Benjamin Desaint,
avocat associé
fondateur, avocat
aux barreaux de Paris
et de Montréal,
FACTORHY
avocats*

1. C. trav., art. L3141-5
2. CJUE, 20 janv. 2009, n°C-350/06
3. CJUE, 24 janv. 2012, n°C-282/10
4. Art. 7, §1 de la Directive n°2003/88 ; article 31, § 2 de la Charte des droits fondamentaux
5. Cass. soc., 13 mars 2013, n°11-22.285
6. CJUE, 6 nov. 2018, n°C-569/16, C-570/16 et C-684/16
7. Cass. soc., 13 sept. 2023, n°22-17.340
8. Cass. soc., 13 sept. 2023, n°22-17.638
9. Cass. soc., 13 sept. 2023, n°22-10.529
10. Cass. soc., 11 janv. 2011, n° 09-65.514
11. Cass. soc., 11 avr. 1995, n°92-41.423
12. Cass. soc., 12 juil. 2004, n°03-43.296
13. C. trav., art. L.3245-1 ; C. trav., art. D.3141-7
14. CJUE, 9 nov. 2023, n°C-376/22



LIVRES.

→ ESSENTIEL

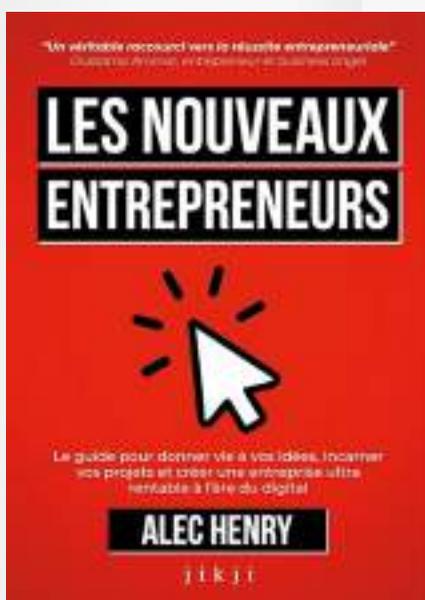


→ DONNER VIE À VOS IDÉES

Comment créer une entreprise ultra rentable à l'ère du digital ? Loin des clichés, Alec Henry, un entrepreneur hors pair, parti de rien pour bâtir un empire dans le Nouveau Monde, livre ses conseils, ses réflexions et les témoignages d'entrepreneurs prospères, pour plonger le lecteur dans un monde passionnant où le succès est accessible à ceux qui sont prêts à se donner corps et âme.

Au programme : le marketing, la gestion d'équipe, la négociation, le réseautage, la finance, le mindset. Au fil des pages, l'auteur vous entraîne avec lui dans les coulisses du monde des affaires, et vous montre comment les plus grands ont surmonté leurs obstacles pour réussir. Étapes après étapes, Alec Henry donne les clés pour construire une entreprise ultra rentable à l'ère du numérique. Ce livre va révolutionner votre façon d'entreprendre en proposant un véritable raccourci vers la réussite entrepreneuriale.

« Les nouveaux entrepreneurs »,
par Alec Henry, éditions jkji, 314 pages - 19,90 €.



→ CHANGEMENT DE CAP

Comment (re)donner du sens à son job, trouver sa voie, faire de son bilan de compétences un succès ? Dans cet ouvrage, Sixtine Trocheris, co-fondatrice de Même Pas Cap !, la 1^{ère} plateforme 100% digitale dédiée au bilan de compétences, nous invite à sortir de notre zone de confort et rend possible l'épanouissement professionnel. OUI, il est possible d'être heureux dans son job !

Ce livre sera votre meilleur coach dans les prochaines étapes de votre parcours professionnel.

Partageant la vision de l'épanouissement professionnel, selon Même Pas Cap ! (qui a accompagné plus de 7 000 personnes), l'ouvrage propose 10 clés pour trouver et prendre sa place dans le monde du travail actuel.

Plus qu'un livre motivationnel, ce guide se place du point de vue du lecteur, avec des pratiques à mettre en œuvre immédiatement, à chaque étape. Chaque conseil est illustré par des témoignages d'experts ou d'anciens reconvertis, des exercices ou des mises en situation. Un livre léger, plein d'humour et aussi très sérieux !

« Changer de vie pro. Je suis cap ! »
par Sixtine Trocheris, éditions De Boeck Supérieur, 160 pages - 17,95 €.





ENGIE Energy Services - RCS 532049253 - Strasbourg - © Getty Images

On ne fait pas la rénovation énergétique d'une salle de spectacle à Strasbourg comme celle d'une bibliothèque à Laon.

Chez ENGIE Solutions, nous sommes **l'allié durable des collectivités territoriales** pour les accompagner dans leur décarbonation. Et parce que les besoins diffèrent d'une collectivité à l'autre, nous vous proposons **des solutions d'efficacité énergétique sur mesure pour consommer moins et mieux.**

Pour relever vos défis, agissons ensemble.

Rendez-vous sur engie-solutions.com



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENGIE
Solutions

86 | À DÉCOUVRIR.

→ INCONTOURNABLE

Profitez de la pause des fêtes, pour prendre le temps de savourer des spectacles de qualité, œuvre nouvelle ou classique reconnu, ou vous immerger dans l'œuvre d'un des plus grands maîtres de la couleur. Une évasion salutaire pour mieux vous retrouver.

→ INTIMISTE

Habitué à plonger ses spectateurs dans le passé (de la Révolution française aux années 80), l'auteur s'offre avec *Intra-Muros* une immersion dans le présent avec un professeur de théâtre, acteur en désuétude, embauché pour donner des cours de théâtre en prison à des détenus. *Intra-Muros*, une pièce de pure composition ? Pas vraiment, puisqu'Alexis Michalik s'est largement inspiré de l'un de ses passages en prison, pour présenter l'un de ses courts-métrages à des détenus. Grâce à ses cinq comédiens sur scène, à un décor minimaliste conçu pour que ces derniers changent tour à tour de costumes pour incarner différents personnages, et grâce à Raphaël Charpentier qui assure la musique en live durant la pièce, *Intra-Muros* prouve encore une fois tout le talent d'Alexis Michalik pour imaginer des personnages au passé à la fois mouvementé et passionnant.

Intra-Muros

Jusqu'au 31 mars 2024, La Pépinière Théâtre, 7 rue Louis Legrand Paris 2^e

Réservation 01 42 61 44 16.



© D.R.

→ SOUS TENSION

Aux États-Unis, douze hommes, au cours de la délibération d'un procès, ont la responsabilité de juger un jeune homme, accusé de parricide. Si pour onze d'entre eux sa culpabilité est évidente, un juré va émettre des doutes. Or, il faut l'unanimité pour prononcer un verdict. Une vie est entre leurs mains. C'est l'acquittement ou la chaise électrique. On assiste, dans une tension palpable, à un drame judiciaire dans lequel l'intelligence, l'humanité et la persévérance d'un seul homme vont mettre à mal les certitudes et les préjugés des onze autres jurés, chacun habité et influencé par son histoire personnelle. Francis Lombraile revisite le chef d'œuvre du dramaturge américain Reginald Rose « *Twelve Angry Men* » (« 12 Hommes en colère »), écrit en 1953 et adapté au cinéma par Sydney Lumet quatre ans plus tard.

12 Hommes en colère

Jusqu'au 7 janvier 2024 au Théâtre Hébertot, 78 bis Boulevard des Batignolles

Paris 17^e - réservations 01 43 87 23 23.



© D.R.



© D.R.

→ ÉBLOUISSANT

Première rétrospective en France consacrée au peintre américain Mark Rothko (1903-1970) depuis celle du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris en 1999, l'exposition présentée à la fondation Louis Vuitton, réunit quelque 115 œuvres provenant des plus grandes collections institutionnelles, notamment de la National Gallery of Art de Washington, de la Tate de Londres et de la Phillips Collection de Washington, et de collections privées internationales dont celle de la famille de l'artiste. Se déployant dans la totalité des espaces de la fondation, selon un parcours chronologique, elle retrace l'ensemble de la carrière de l'artiste depuis ses premières peintures figuratives jusqu'à l'abstraction qui définit aujourd'hui son œuvre, dans une éblouissante maîtrise de la couleur.

Mark Rothko

à la fondation Louis Vuitton

jusqu'au 2 avril 2024 - réservation

www.fondationlouisvuitton.fr

Pour préserver la qualité de l'air, on a décidé de carburer au gaz.



Aujourd'hui, certains poids lourds circulent déjà au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et BioGNV qui permettent de réduire les émissions de particules fines dans l'air.*

Plus d'informations sur
grdf.fr/acteurs-du-gnv

#LeGazVertLavenir

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

* 80% de particules fines en moins par rapport à la norme Euro VI. Source : Données d'homologation Iveco, Cursor 8.



Quel que soit votre fournisseur.

**Vous souhaitez
accélérer votre
transition énergétique ?
Nous sommes là.**

www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique

La Région Île-de-France soutient les TPE et PME face à l'explosion des coûts de l'énergie sur les marchés du gaz et de l'électricité grâce au chèque d'efficacité énergétique. Cette aide en investissement peut aller jusqu'à 10 000 € et permet aux entreprises franciliennes de financer des équipements moins énergivores, tout en agissant sur le long terme pour la transition écologique

**TOUTE UNE
RÉGION
AVEC VOUS**

Région
île de France

